



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0107

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Compte administratif 2007 - Tous budgets

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Michel Reppelin

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagonne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

Séance publique du 9 juin 2008**Délibération n° 2008-0107**

commission principale :

objet : **Compte administratif 2007 - Tous budgets**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications éventuelles d'affectations ou crédits supplémentaires mis en œuvre par décisions modificatives délibérées dans les mêmes formes que le budget primitif. Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante. Le projet de délibération présenté propose au Conseil l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2007.

La Communauté urbaine dispose de cinq budgets : le budget principal et les budgets annexes de l'assainissement, des eaux, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant communautaire. Le budget principal, celui des opérations d'urbanisme en régie directe et celui du restaurant communautaire relèvent de la nomenclature comptable M 14, ceux de l'assainissement et des eaux relevant, eux, de la nomenclature M 49.

La création des budgets annexes correspond, soit à des obligations légales, soit à des choix de gestion.

Ainsi, les budgets annexes de l'assainissement et des eaux sont issus de la première catégorie car ils concernent la gestion de services publics à caractère industriel et commercial entièrement financés par les usagers.

Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été créé pour tenir la comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par la Communauté urbaine et assujetties à la TVA. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Les dépenses ne concernent que les achats ou les travaux d'aménagement. Elles ne comprennent ni les charges de personnel, ni les charges financières. Toutes les charges de structure sont portées par le budget principal, dont le budget annexe n'est qu'un démembrement, l'équilibre s'appréciant globalement.

Pour le restaurant communautaire, l'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, a imposé la création d'un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité : frais de production, frais de personnel, de maintenance et d'entretien des locaux de même que les recettes issues de la vente des repas. Comme pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, la TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Après la présentation synthétique des résultats pour chacun de ces budgets, les résultats 2007 seront abordés tous budgets confondus, en mouvements réels, c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement ou décaissement effectifs de fonds de la part du Trésorier principal et, en comptes consolidés, après neutralisation notamment des mouvements inter-budgétaires.

I - Les résultats synthétiques du compte administratif 2007 par budget :

I-1 Le budget principal

Les recettes totales de 2007 ont atteint 1 650,607 M€ pour une prévision finale de 1 846,848 M€, soit un taux de réalisation de 89,87 %. Le montant du budget primitif était à l'origine de 1 610,030 M€, soit un taux de réalisation de 102,5 %.

Les dépenses totales de 2007 ont atteint 1 524,490 M€ pour un crédit autorisé de 1 876,970 M€, soit un taux de réalisation global de 81,22 %. Le montant du budget primitif était à l'origine de 1 610,030 M€, soit un taux de réalisation de 94,68 %.

Le résultat de l'exercice (recettes réalisées-dépenses réalisées) s'élève à 126,116 M€. Il était de 197,210 M€ en 2006.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement, l'exercice 2007 s'achève avec un excédent global de 38,048 M€. L'excédent global représente, en 2007, 2,49 % des dépenses réalisées.

A la fin de l'année 2007, les restes à réaliser, c'est-à-dire les crédits qui ont fait l'objet d'un engagement comptable sans avoir fait l'objet d'émission de titres de recettes ou de mandats de dépenses à la clôture, se sont élevés à :

- 37,585 M€ en dépenses de fonctionnement,
- 1,265 M€ en recettes de fonctionnement.

Le solde disponible à la clôture de l'exercice 2007 s'élève à 1 728 560,67 € et fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présenté par délibération séparée.

En 2007, 106,91 M€ d'emprunts à long terme ont été réalisés pour financer les projets d'investissement (174,25 M€ en 2006).

Sans les mouvements d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement atteignent 1 110,95 M€ et les dépenses réelles 894,20 M€. L'autofinancement brut ressort à 216,750 M€ et l'épargne nette, après remboursement du capital de la dette à hauteur de 82,85 M€, se calcule à 133,900 M€ affectés au financement des investissements.

Le tableau n° 1 ci-dessous présente la synthèse du compte administratif 2007 du budget principal.

Compte administratif 2007 - budget principal - synthèse - tableau n° 1 -

Libellé	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	556 170 132,00	1 053 860 295,00	1 610 030 427,00
total des prévisions à la clôture	733 012 120,58	1 113 836 352,18	1 846 848 472,76
taux d'évolution	37,21 %	5,69 %	16,58 %
total réalisé	534 779 716,41	1 115 827 595,34	1 650 607 311,75
taux de réalisation	70,08 %	100,18 %	89,87 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	556 170 132,00	1 053 860 295,00	1 610 030 427,00
total des prévisions à la clôture	763 133 422,70	1 113 836 352,18	1 876 969 774,88
taux d'évolution	37,21 %	5,69 %	16,58 %
total réalisé	540 722 085,91	983 768 409,56	1 524 490 495,47

taux de réalisation	70,86 %	88,32 %	81,22 %
résultat de l'exercice	- 5 942 369,50	132 059 185,78	126 116 816,28
résultat antérieur reporté	- 134 879 949,86	161 489 766,85	26 609 816,99
affectation du résultat à l'investissement		- 114 678 363,86	- 114 678 363,86
résultat de clôture	- 140 822 319,36	178 870 588,77	38 048 269,41
reports dépenses	0,00	37 584 894,29	37 584 894,29
reports recettes	0,00	1 265 185,55	1 265 185,55
résultat disponible	- 140 822 319,36	142 550 880,03	1 728 560,67

I-2 - Le budget annexe de l'assainissement

La collecte des eaux usées est assurée par 2 700 kilomètres de canalisations dont 600 visitables, 70 stations de relèvement, dont 30 pour le relèvement d'eaux pluviales. Les huit stations d'épuration sont capables de traiter jusqu'à 180 millions de mètres cubes d'eaux usées par an. La pollution éliminée est concentrée sous forme de boues qui sont incinérées.

Après la station d'épuration de Pierre Bénite, les paiements en 2007 ont concerné la rénovation des stations d'épuration de Jonage et de la Feysine.

Le compte administratif 2007 du budget annexe de l'assainissement est arrêté à la somme de 166,195 M€ en recettes et 141,616 M€ en dépenses.

Le résultat de l'exercice est donc excédentaire de 24,579 M€. Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (20,339 M€), le résultat de clôture affiche un solde positif de 5,027 M€. Après les reports de 2,980 M€ en recettes et de 2,424 M€ en dépenses, le disponible global s'élève à 5,583 M€ et fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présenté par délibération séparée.

En 2007, les emprunts à long terme ont été réalisés à hauteur de 12,900 M€ pour financer les équipements (19 M€ en 2006).

Après retrait des mouvements d'ordre, les recettes réelles d'exploitation atteignent 89,631 M€ et les dépenses réelles 59,791 M€, faisant ainsi ressortir l'autofinancement brut à hauteur de 29,840 M€ (32,159 M€ en 2006). Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 12,590 M€ (11,782 M€ en 2006), l'épargne nette s'élève à 17,250 M€ (20,377 M€ en 2006).

Compte administratif 2007 - budget annexe de l'assainissement - synthèse - tableau n° 2 -

Libellé	Investissement (en €)	Exploitation (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	71 750 663,00	100 993 643,00	172 744 306,00
total des prévisions à la clôture	92 403 626,91	108 681 987,88	201 085 614,79
taux d'évolution	28,78 %	7,61 %	16,41 %
total réalisé	69 241 480,22	96 953 390,11	166 194 870,33
taux de réalisation	74,93 %	89,21 %	82,65 %

dépenses totales			
montant voté au budget primitif	71 750 663,00	100 993 643,00	172 744 306,00
total des prévisions à la clôture	92 403 626,63	108 681 987,88	201 085 614,79
taux d'évolution	28,78 %	7,61 %	16,41 %
total réalisé	68 568 269,63	73 047 625,29	141 615 894,92
taux de réalisation	74,21 %	67,21 %	70,43 %
résultat de l'exercice	673 210,59	23 905 764,82	24 578 975,41
résultat antérieur reporté	- 20 339 161,91	21 126 211,42	787 049,51
affectation du résultat à l'investissement		- 20 339 161,91	- 20 339 161,91
résultat de clôture	- 19 665 951,32	24 692 814,33	5 026 863,01
reports dépenses	0,00	2 424 113,67	2 424 113,67
reports recettes	0,00	2 980 000,00	2 980 000,00
résultat disponible	- 19 665 951,32	25 248 700,66	5 582 749,34

I-3 - Le budget annexe des eaux

Le service des eaux est affermé. Ce budget comptabilise essentiellement, en section d'exploitation, les flux financiers entre la Communauté urbaine et les fermiers et, en investissement, les travaux consacrés à la sécurité de la ressource, à la réhabilitation et à l'extension du réseau. Les montants sont inscrits en valeur toutes taxes comprises. La TVA est due et récupérée auprès des services fiscaux par les fermiers.

Le compte administratif 2007 du budget annexe des eaux est arrêté à la somme de 59,149 M€ en recettes et 51,884 M€ en dépenses.

Le résultat de l'exercice est donc excédentaire de 7,265 M€. Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (7,054 M€), le résultat de clôture affiche un solde positif de 0,714 M€. Après les reports de 0,422 M€ en recettes et de 0,093 M€ en dépenses, le disponible global s'élève à 0,385 M€ et fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présenté par délibération séparée.

En 2007, les emprunts à long terme ont été réalisés à hauteur de 11,389 M€ pour financer les équipements (4,825 M€ en 2006).

Après retrait des mouvements d'ordre, les recettes réelles d'exploitation atteignent 18,629 M€ et les dépenses réelles 5,142 M€, faisant ainsi ressortir l'autofinancement brut à hauteur de 13,486 M€. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 10,172 M€ (6,651 M€ en 2006), l'épargne nette s'élève à 3,314 M€ (7,552 M€ en 2006).

Compte administratif 2007 - budget annexe des eaux - synthèse - tableau n° 3 -

Libellé	Investissement (en €)	Exploitation (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	30 164 020,00	20 975 506,00	51 139 526,00
total des prévisions à la clôture	48 993 189,33	21 490 849,93	70 484 039,26
taux d'évolution	62,42 %	2,46 %	37,83 %
total réalisé	38 782 025,16	20 367 168,48	59 149 193,64
taux de réalisation	79,16 %	94,77 %	83,92 %

dépenses totales			
montant voté au budget primitif	30 164 020,00	20 975 506,00	51 139 526,00
total des prévisions à la clôture	48 993 189,33	21 490 849,93	70 484 039,26
taux d'évolution	62,42 %	2,46 %	37,83 %
total réalisé	39 447 106,48	12 437 080,49	51 884 186,97
taux de réalisation	80,52 %	57,87 %	73,61 %
résultat de l'exercice	- 665 081,32	7 930 087,99	7 265 006,67
résultat antérieur reporté	- 7 054 362,77	7 557 697,00	503 334,23
affectation du résultat à l'investissement		- 7 054 362,77	- 7 054 362,77
résultat de clôture	- 7 719 444,09	8 433 422,22	713 978,13
reports dépenses	0,00	421 950,81	421 950,81
reports recettes	0,00	93 176,20	93 176,20
résultat disponible	- 7 719 444,09	8 104 647,61	385 203,52

I-4 - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Quatre opérations d'urbanisme exécutées en régie directe par la Communauté urbaine ont fait l'objet de réalisations en 2007. Les programmes des équipements publics réalisés dans ces opérations sont destinés à aménager des terrains à vocation principale d'habitation ou/et d'activités économiques, terrains faisant ensuite l'objet d'une commercialisation. Les dépenses sont comptabilisées en comptes de charges (classe 6) et les recettes des ventes ou des participations reçues de nos partenaires en comptes de produits (classe 7 : 70-74).

La valeur des biens stockés est reprise en section d'investissement au compte de la classe 3 (comptes de stock et en cours), par des écritures pour ordre.

Les valeurs significatives sont donc contenues dans la section de fonctionnement où sont enregistrées, en mouvements réels, les dépenses d'aménagement, les produits des cessions et les participations des partenaires.

Les principales réalisations en 2007 concernent :

- la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7° avec :

- . le démarrage des travaux de voirie et réseaux divers (VRD) sur la rue Jonas Salk et ses transversales, aujourd'hui réalisées à 80 %,
- . la reprise des études de maîtrise d'œuvre sur le parc des Berges et le square Barcelone,
- . l'encaissement d'un deuxième acompte de la cession de l'îlot A 3 à la société Capri en 2005 ;

- la ZAC de la Saulaie à Oullins avec :

- . la cession du dernier terrain aménagé en vue de la réalisation d'un immeuble tertiaire de 5 224 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON),
- . les études de jalonnement et de signalétique de l'opération et des entreprises présentes sur le site ;

- la ZAC du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or avec :

- . la signature des actes de vente des deux derniers terrains de l'opération en vue de la réalisation de 945 mètres carrés de SHON destinés à des programmes de maisons individuelles de standing et de 430 mètres carrés de SHON pour la construction de cinq logements sociaux en petit collectif alternatif à la maison individuelle,

. les travaux préparatoires relatifs à ces programmes, sachant que les travaux de VRD et d'aménagement d'espaces publics (chemins piétonniers et placette haute) seront réalisés en 2008 et 2009 ;

- la ZAC du Vieux Bourg à Vénissieux où les derniers travaux de finition des espaces publics devraient permettre de prononcer prochainement l'achèvement de cette opération d'urbanisme.

Le compte administratif 2007 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est arrêté à la somme de 7,201 M€ en recettes et 6,716 M€ en dépenses.

Le résultat de l'exercice est donc excédentaire de 0,485 M€. Compte tenu des résultats reportés, le résultat de clôture affiche un solde positif de 0,420 M€. Après les reports de 0,080 M€ en recettes, le résultat intermédiaire parvient à 0,500 M€, duquel il convient de déduire le résultat positif d'investissement de 0,497 M€, non transférable en section de fonctionnement, pour obtenir le résultat disponible de fonctionnement de 0,003 M€.

Compte administratif 2007 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse - tableau n° 4 -

Libellé	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	1 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00
total des prévisions à la clôture	5 332 088,93	2 607 092,00	7 939 180,93
taux d'évolution	433,21 %	30,35 %	164,64 %
total réalisé	4 939 855,00	2 261 393,98	7 201 248,98
taux de réalisation	92,64 %	86,74 %	90,71 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	1 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00
total des prévisions à la clôture	5 332 088,93	2 607 092,00	7 939 180,93
taux d'évolution	433,21 %	30,35 %	164,64 %
total réalisé	4 475 279,67	2 240 662,56	6 715 942,23
taux de réalisation	83,93 %	85,94 %	84,59 %
résultat de l'exercice	464 575,33	20 731,42	485 306,75
résultat antérieur reporté	32 092,82	- 97 281,51	- 65 188,69
affectation du résultat à l'investissement			
résultat de clôture	496 668,15	- 76 550,09	420 118,06
reports dépenses	0,00	0,00	0,00
reports recettes	0,00	80 000,00	80 000,00
résultat intermédiaire	496 668,15	3 449,91	500 118,06
résultat positif investissement non transférable en fonctionnement à déduire			- 496 668,15
résultat disponible			3 449,91

I-5 - Le budget annexe du restaurant communautaire

Le restaurant communautaire assure deux prestations en régie directe :

- le self-service dit restaurant administratif, réservé aux agents communautaires mais également aux tiers, sous certaines conditions définies par la délibération n° 2001-0335 en date du 5 novembre 2001. Cette activité est soumise au taux réduit de 5,50 %, selon le décret n° 2001-237 en date du 20 mars 2001,
- le restaurant dit officiel propose une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel, soumise au taux de 19,60 % et est également responsable de la tenue du bar du Conseil.

. Le restaurant administratif

En 2007, ce sont 167 599 repas qui ont été servis au self, soit 676 repas en moyenne par jour (contre 683 l'an dernier et 691 en 2005). 1 895 repas ont été offerts aux agents communautaires à l'occasion de formations effectuées à l'hôtel de Communauté, soit 259 de moins que pour l'exercice 2006.

Le restaurant administratif n'est pas seulement ouvert aux agents communautaires. La Communauté urbaine a signé des conventions avec l'Agence d'urbanisme et la Compagnie générale des eaux (CGE) pour permettre à leur personnel de continuer à venir déjeuner au self en profitant de la TVA à 5,5 % : 9 155 repas ont été servis à ce titre en 2007.

Les agents mis à disposition du SDIS, de l'Agence d'urbanisme, de la CGE ou d'autres organismes bénéficient de la TVA à 5,5 % comme le personnel statutaire. Cette population représente 1 797 repas pour l'année 2007. Il en est de même pour les emplois d'insertion, les stagiaires écoles : 4 982 repas en 2007 pour 4 944 en 2006.

Onze repas ont été pris au self par des prestataires de service intervenant à la Communauté urbaine (contre quatre en 2006). Dans ce cas, le taux de TVA à 19,60 % facturé individuellement est très dissuasif.

Pour les 1 440 personnes extérieures invitées par les services communautaires, le taux de TVA à 19,60 % est également appliqué mais le rapport qualité-prix et le gain de temps occasionné restent dans ce cas très compétitifs.

Le prix moyen d'un repas servi au self est de 3,59 € pour l'année 2007, prix moyen stable pour la troisième année consécutive.

. Le restaurant officiel

Trois agents de la filière technique sont spécifiquement affectés au restaurant officiel, ce qui représente 120 151 € de charges de personnel mais deux d'entre eux ont été absents en longue maladie.

En 2007, 2 032 convives ont été reçus au restaurant officiel contre 2 880 en 2006, soit une diminution de fréquentation de 29,44 %. L'achat de denrées alimentaires s'est élevé à 33 147,27 €, soit une diminution de 24,72 % par rapport à 2006. Le restaurant officiel a connu des difficultés de fonctionnement en 2007 compte tenu des arrêts de maladie de longue durée.

Les principales dépenses du budget annexe en 2007 concernent les charges de personnel (1,325 M€) et les charges à caractère générale (0,686 M€).

Les principales recettes sont la vente des repas aux convives (0,636 M€) et la participation du budget principal à l'équilibre du budget (1,414 M€).

Le compte administratif 2007 du budget annexe du restaurant communautaire, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 2,094 M€ en dépenses et à 2,117 M€ en recettes.

Le résultat excédentaire de 0,023 M€, porté à 0,028 M€, compte tenu de résultats antérieurs reportés, permet, avec un report de recettes de 0,057 M€, le financement de la totalité des dépenses engagées et non réalisées en 2007, pour un montant de 0,085 M€.

De fait, le compte administratif s'équilibre sans disponible affectable en 2008.

Compte administratif 2007 - budget annexe du restaurant communautaire - synthèse - tableau n° 5 -

Libellé	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	313 903,00	2 338 381,00	2 652 284,00
total des prévisions à la clôture	313 903,00	2 418 205,57	2 732 108,57
taux d'évolution	0,00 %	3,41 %	3,01 %
total réalisé	32 624,37	2 084 811,96	2 117 436,33
taux de réalisation	10,39 %	86,21 %	77,50 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	313 903,00	2 338 381,00	2 652 284,00
total des prévisions à la clôture	313 903,00	2 418 205,57	2 732 108,57
taux d'évolution	0,00 %	3,41 %	3,01 %
total réalisé	32 624,37	2 061 517,93	2 094 142,30
taux de réalisation	10,39 %	85,25 %	76,65 %
résultat de l'exercice	0,00	23 294,03	23 294,03
résultat antérieur reporté	0,00	4 733,37	4 733,37
affectation du résultat à l'investissement		0,00	0,00
résultat de clôture	0,00	28 027,40	28 027,40
reports dépenses	0,00	85 140,91	85 140,91
reports recettes	0,00	57 113,51	57 113,51
résultat disponible	0,00	0,00	0,00

II - Les résultats du compte administratif 2007, tous budgets consolidés et retraités

Le budget consolidé ne prend en compte que les mouvements réels. Il s'élève, en 2007, à 1 550,417 M€ en recettes et 1 533,749 M€ en dépenses.

Des retraitements décrits dans les tableaux ci-après permettent de neutraliser les événements non significatifs de l'exercice 2007, par leur caractère exceptionnel.

L'autofinancement brut est égal à l'excédent des produits réels de fonctionnement retraités de l'exercice (1 189,159 M€) sur les charges réelles de fonctionnement retraitées de l'exercice (926,013 M€). Pour l'exercice 2007, il ressort à 263,146 M€.

L'épargne nette correspond à l'autofinancement brut diminué des remboursements du capital de la dette retraité (101,552 M€), imputés en section d'investissement. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette. En 2007, l'épargne nette consolidée est de 161,594 M€.

Les ratios prudentiels retenus par la Communauté urbaine sont, d'une part, le service de la dette (rapport de l'annuité retraitée, 145,005 M€, aux recettes réelles de fonctionnement, 1 191,459 M€) et, d'autre part, la capacité de désendettement (rapport de l'encours de la dette à court et long termes hors partie de la dette remboursée par les fermiers de l'eau, 1 197,507 M€, à l'autofinancement brut de l'année retraité, 263,146 M€).

Les limites fixées, pour le plan de mandat arrêté en 2001, sont de 20 % maximum pour le service de la dette et de 8 ans pour la capacité de désendettement.

Ce ratio du service de la dette consolidé passe de 11,1 % en 2006 à 12,2 % en 2007. En effet, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 5,2 % tandis que l'annuité progresse de 16 %.

La capacité de désendettement est stable à 4,6 ans. Elle demeure donc toujours très en-deçà des limites fixées.

En charge nette, les crédits de paiement consolidés de la programmation pluriannuelle d'investissement atteignent, pour l'année 2007, 290,356 M€.

Compte administratif 2007 - budgets consolidés retraités - vue d'ensemble - tableau n° 6 -

Budgets consolidés	montants en M€
recettes réelles de fonctionnement <i>dont recette exceptionnelle de TVA sur contribution des eaux pluviales</i>	1 191,459 2,300
A : recettes réelles de fonctionnement retraitées	1 189,159
dépenses réelles de fonctionnement (hors subventions d'équipement M 49) <i>dont provisions pour risques</i>	937,513 11,500
B : dépenses réelles de fonctionnement retraitées	926,013
C = A - B : autofinancement brut	263,146
remboursement du capital de la dette <i>dont dette à court terme</i> <i>dont remboursement de la dette à long terme refinancée</i>	169,952 35,000 33,400
D : remboursement du capital de la dette retraité	101,552
E = C - D : épargne nette	161,594
recettes réelles d'investissement <i>dont périmètre de la PPI</i>	358,957 104,542
dépenses réelles d'investissement <i>dont périmètre de la PPI</i>	595,736 422,828
dépenses pour ordre <i>dont périmètre de la PPI</i>	149,014 20,155
recettes pour ordre <i>dont périmètre de la PPI</i>	149,014 48,085
charge nette de la PPI	290,356
charge nette de la PPI y compris avances	292,164

affectation de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement	142,027
plus values des cessions d'actifs des budgets M49 - cpte 1064	0,045
reprise de l'excédent du budget assainissement de Givors	0,184

II-1 - Les résultats globaux

II-1/a - Les mouvements réels en dépenses et recettes

Comme indiqué précédemment, les mouvements réels sont arrêtés à 1 550,417 M€ en recettes et 1 533,749 M€ en dépenses. Les principaux chapitres de dépenses et recettes sont explicités ci-après.

- Les recettes

. La taxe professionnelle unique (TPU) : 518,526 M€

En 2003, la Communauté urbaine a fait le choix de mettre en œuvre la taxe professionnelle unique. Le taux moyen pondéré avait alors été fixé sur l'ensemble du territoire communautaire à 20,01 %.

Du fait de l'intégration, au 1er janvier 2007, des communes de Givors et Grigny dans la Communauté urbaine, le strict maintien de la pression fiscale sur le périmètre à 57 communes s'est traduit par une progression du taux moyen de taxe professionnelle de 20,01 % à 20,09 %.

Ce taux de 20,09 % est à rapprocher du taux moyen de taxe professionnelle observé dans les onze autres communautés urbaines relevant de la TPU (sur un total de 14) soit, 22,40 % en 2007.

. La dotation globale de fonctionnement (DGF) : 323,386 M€

La dotation globale de fonctionnement perçue par la Communauté urbaine comporte, depuis 2004, deux grandes parts :

. la dotation d'intercommunalité (94,7 M€), à périmètre constant, hors Givors et Grigny, s'élève à 92,7 M€, en progression de 1,6 %, ce qui représente 29,2 % de la dotation globale de fonctionnement perçue,

. la dotation de compensation, substituée à l'allocation compensatrice de la suppression de la part salaire et à l'attribution du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (228,6 M€) atteint 225 M€ à périmètre constant, soit 70,8 % du total et progresse ainsi de 0,9 % par rapport à 2006.

La croissance annuelle moyenne de la dotation d'intercommunalité par habitant, entre 2002 et 2007, est inférieure à 1,3 %. Sur la même période, l'inflation a été en moyenne de 1,8 % par an ; ces évolutions divergentes conduisent à une réduction progressive du pouvoir d'achat de ce concours financier de l'Etat.

L'intégration de Givors et Grigny dans la Communauté urbaine a permis d'atteindre, en 2007, le niveau inflaté de 2003, soit 94,8 M€. Cette intégration masque la réduction progressive et réelle de ce concours financier de l'Etat.

. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 98,360 M€

La Communauté urbaine perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) du fait de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets.

Le produit de TEOM atteint 98,4 M€ en 2007, soit une progression de 2,9 % par rapport à 2006 (+ 2,7 M€).

Ce résultat doit néanmoins être analysé au regard de l'adhésion des communes de Givors et Grigny qui, à elles seules, expliquent un point de croissance du produit global. A périmètre constant, le produit de TEOM augmente seulement de 1,9 %.

. Les emprunts et dettes assimilées : 199,695 M€

199,695 M€ correspondent aux nouveaux emprunts encaissés, 120,212 M€ de prêts à long terme, 35 M€ en contrat à court terme, 33,374 M€ de nouveaux contrats à la suite des remboursements anticipés, 10 M€ d'emprunts obligataires des communautés urbaines, 1,004 M€ d'avances de l'Agence de l'eau, 0,105 M€ de dépôts et de cautionnements reçus.

. Les produits des services (153,845 M€) sont issus principalement de la redevance perçue au titre de l'assainissement (51,189 M€) et des raccordements à l'égout (8,412 M€), de la facturation des travaux effectués pour le compte de tiers, notamment dans le cadre du contrat de plan (26,759 M€), des recettes du péage du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) (28,647 M€), de la redevance des fermiers de la régie des eaux (10,505 M€), des loyers encaissés (7,939 M€), de la vente d'énergie réalisée par l'usine d'incinération (9,723 M€) et de la redevance d'incinération des ordures ménagères (3,018 M€).

- Les dépenses

. Les subventions versées : 243,976 M€

Elles représentent 16 % des dépenses réelles.

A elles seules, les participations obligatoires de la Communauté urbaine au Sytral et au service départemental d'incendie et secours (SDIS) représentent respectivement 116,250 M€ et 23,214 M€. Les participations aux bilans de ZAC versées en 2007 s'élèvent à 21,341 M€.

Les subventions ayant permis de financer des équipements ont été versées à hauteur de 35,935 M€.

. Les reversements de fiscalité : 228,782 M€

L'application de la taxe professionnelle unique s'accompagne de la mise en place d'attributions de compensation permettant de neutraliser les effets de la spécialisation fiscale. Ces attributions aux Communes membres de la Communauté par la Communauté urbaine ont représenté 212,719 M€ en 2007. Elles sont calculées par différence entre la ressource taxe professionnelle des Communes et la ressource impôts ménages communautaire perçue au titre de 2002, dernière année d'application de la fiscalité quatre taxes.

De même, les Communes versent à la Communauté urbaine une allocation compensatrice qui s'est élevée à 11,410 M€ en 2007.

En charge nette et après neutralisation de l'adhésion des communes de Givors et Grigny, on constate une réduction de 1,3 % des allocations versées par la Communauté urbaine, du fait d'un apurement progressif des rôles supplémentaires au titre des exercices antérieurs.

Par ailleurs, dès 1997, la Communauté urbaine a mis en place une dotation de solidarité communautaire (DSC). Le montant de la DSC versée aux Communes s'est élevé à 16,063 M€ en 2007 dont 0,148 M€ pour Givors et Grigny. Il était de 14,821 M€ en 2006, 14,500 M€ en 2005, 10,444 M€ en 2004, 13,391 M€ en 2003 et environ 3 M€ en 2001 et 2002.

. L'annuité de la dette : 214,493 M€

Le capital de la dette est remboursé à concurrence de 169,952 M€, montant diminué de la dette prise en charge par le fermier pour le budget des eaux (- 5,675 M€). Cette dépense comprend les annuités de la dette à long terme (95,512 M€), de l'emprunt obligataire (1,5 M€), du prêt à court terme (35 M€), celles relatives aux avances de l'Agence de l'eau et du département du Rhône (4,464 M€), les opérations de renégociation de prêts (33,374 M€) et enfin, les reversements des dépôts et cautionnements (0,101 M€).

Le montant des intérêts de la dette a représenté 44,541 M€ en 2007. Il est lié à l'encours de la dette et aux taux d'intérêt des marchés financiers, taux fixes pour les emprunts nouveaux et taux variables pour 45 % de l'encours en 2007.

L'encours de la dette a augmenté de 23 M€ par rapport à 2006. Les taux d'intérêts ont eux aussi augmenté. Toutefois, la répercussion de la hausse des taux a été moins forte que les anticipations faites au budget primitif 2007. Ainsi, la prévision de 10 M€ pour financer les intérêts des emprunts nouveaux, malgré la hausse des taux, n'a été consommée qu'à hauteur de 7 M€.

. Les charges de personnel et frais assimilés : 191,109 M€

En 2007, elles atteignent 191,109 M€, dont 3,436 M€ correspondant à la régie intéressée mise en place le 1er janvier 2006 pour la gestion du périphérique nord et 2,200 M€ correspondant aux charges de personnel liées à l'intégration de Givors et Grigny dans la Communauté urbaine. En neutralisant cet effet de périmètre, les charges de personnel sont en hausse de 2 % par rapport à 2006.

L'effectif moyen payé de la Communauté urbaine, tous budgets confondus, passe de 4 604 agents à 4 643, soit une augmentation de 39 agents (+ 0,8 %). L'intégration de Givors et Grigny dans la Communauté urbaine s'étant traduite par la mutation directe de 58 agents (60 en effectif moyen payé), on note une diminution de l'effectif, à périmètre constant, de 21 agents (- 0,4 %).

. Les provisions pour risque : 11,465 M€

La réforme de la nomenclature comptable M 14 a eu pour effet, à partir de 2006, de modifier le régime des provisions qui, constituées en mouvements réels, deviennent de véritables réserves affectables par décision du conseil de Communauté, à tout moment.

Le tableau ci-après détaille par grand poste les dépenses et recettes réelles et leurs parts respectives dans le budget total.

Compte administratif 2007 - budgets consolidés - mouvements réels (hors excédent capitalisé du compte 1068) - tableau n° 7 -

Mouvements réels	Montants (en M€)	en %
dépenses réelles	1 533,749	100,00%
travaux en régie et immobilisation	568,206	37,05%
travaux pour compte de tiers	33,593	2,19%
subventions versées	243,976	15,91%
versement de fiscalité aux communes du Grand Lyon	228,782	14,92%
capital et intérêts de la dette	214,493	13,98%
charges de personnel et frais assimilés	191,109	12,46%
provisions pour risques	11,465	0,75%
autres charges	42,123	2,75%
recettes réelles	1 550,417	100,00%
taxe professionnelle	518,526	33,44%
dotation globale de fonctionnement (DGF)	323,386	20,86%
compensations de taxe professionnelle	22,512	1,45%
FCTVA	22,635	1,46%
TLE	13,911	0,90%
versement de fiscalité des communes du Grand Lyon	11,410	0,74%
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	98,360	6,34%
subventions reçues	69,690	4,49%
emprunts et dettes assimilées	199,695	12,88%

produits des cessions de terrains, immeubles, matériels	31,018	2,00%
produits des services	153,845	9,92%
<i>péage</i>	28,647	
<i>redevance d'assainissement</i>	51,189	
<i>raccordement à l'égout</i>	8,412	
<i>vente d'énergie</i>	9,723	
<i>redevance d'incinération des ordures ménagères</i>	3,018	
<i>déchèterie</i>	1,615	
<i>réfections de tranchées</i>	2,709	
<i>redevance d'occupation du domaine public par EDF</i>	2,546	
<i>loyers des immeubles</i>	7,939	
<i>parc de stationnement</i>	4,340	
<i>redevance des fermiers de la régie des eaux</i>	10,505	
recettes des travaux effectués pour le compte de tiers	26,759	1,73%
autres recettes	58,669	3,79%
<i>dont transfert droit à déduction de TVA sur la salle 3000</i>	17,574	

II-1/b - Les mouvements pour ordre en dépenses et recettes

Ils retracent les écritures équilibrées, en dépenses et en recettes, sans décaissement ou encaissement de fonds.

Ils sont relatifs aux procédures d'amortissement des biens ou des subventions reçues, de provisionnement, de suivi de l'évolution du patrimoine de la collectivité (enrichissement ou appauvrissement) à la suite des cessions ou des acquisitions foncières, également à la gestion des stocks pour les biens produits qui n'ont pas vocation à rester au patrimoine de la collectivité (terrains aménagés réalisés dans le cadre des opérations du budget des opérations d'urbanisme en régie directe).

Ils retracent aussi des opérations plus spécifiques : le suivi de la TVA à récupérer sur les activités en délégation de service public (activité eau potable, cimetières communautaires, centre des Congrès, parkings), la réintégration de la dette liée aux compétences propreté et assainissement après l'adhésion des communes de Givors et Grigny à la Communauté urbaine, les opérations de rattachement des charges à l'exercice auxquelles elles se rapportent et, en particulier, les intérêts de la dette des budgets annexes, les écritures effectuées pour des clôtures comptables de mandats de travaux qui ont été confiés à la collectivité, en particulier lorsque le coût des équipements remis n'est pas financé en totalité par le bénéficiaire.

Ces écritures sont effectuées soit en simultané sur les deux sections des budgets concernés, il s'agit alors d'opérations d'ordre de transferts entre sections, soit en dépenses et en recettes sur une seule section. Pour les budgets communautaires, ces mouvements ne concernent que la section d'investissement : il s'agit d'opérations d'ordre patrimoniales.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens, de dégager des ressources destinées à les renouveler en réintégrant la charge correspondante en section de fonctionnement ou d'exploitation.

L'amortissement des immobilisations communautaires, c'est-à-dire des frais d'études et des frais d'insertion, des biens meubles et des immeubles productifs de revenus, des ouvrages techniques des budgets annexes ainsi que l'étalement des pénalités versées pour des renégociations d'emprunts ont constitué une annuité de 73,51 M€.

En parallèle, les subventions d'équipement perçues par la Communauté pour des biens amortissables font également l'objet d'un étalement. L'annuité 2007 est supportée en dépenses par la section d'investissement pour un montant de 5,16 M€.

Les terrains aménagés dans les zones d'aménagement concertées (ZAC) du parc de Gerland à Lyon 7°, de la Saulaie à Oullins, du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or et du Vieux Bourg à Vénissieux sont destinés à la commercialisation. Les dépenses d'études, de démolitions, d'aménagements supportées en 2007 et comptabilisées en charges de la section de fonctionnement sont reprises dans un compte de stocks. Cette écriture est une dépense d'ordre de 1,49 M€ pour 2007. Des ventes de terrains à Saint Romain au Mont d'Or et à Oullins, pour un montant total de 0,74 M€ ont également été effectuées. Le déstockage de ces productions est également constaté par une émission de titre pour ordre, à la section d'investissement (0,74 M€).

Pour accomplir les opérations d'investissement, la Communauté urbaine doit parfois se rendre propriétaire de terrain ou de construction. Avec ses partenaires publics, elle peut également décider de céder son foncier, voire remettre des parcelles à des tiers privés. Chaque année, elle procède aussi à la vente de véhicules réformés et de matériels.

Dans le cas de cessions, la mise à jour de l'actif de la collectivité au sens comptable doit être opérée, comme l'ajustement de l'inventaire. Les sorties des biens sont donc retranscrites dans les écritures budgétaires. Il s'agit de réalisations pour ordre, sur la base des valeurs historiques des biens remis, corrigées des amortissements éventuellement pratiqués (valeur nette comptable).

Les cessions foncières et de biens meubles, qu'elles soient effectuées contre paiement de prix, dans le cadre d'un échange de biens avec un partenaire public ou privé, ou gratuitement, ont été constatées pour un montant total de 30,61 M€ en valeur nette comptable.

La liquidation des parts communautaires dans le capital de la Soderly, intervenue dans l'exercice, conduit à la mise en œuvre d'écritures similaires pour 0,006 M€.

Toujours pour les équipements qu'elle réalise sur son territoire, la collectivité peut recevoir à titre gratuit des assiettes foncières. L'enrichissement patrimonial occasionné par ces opérations a représenté 6,48 M€ en 2007.

L'instruction comptable M 14 impose de définir les plus ou moins-values pour chaque opération de cession des actifs de la collectivité. Elles se calculent en rapprochant le prix de vente et la valeur nette comptable des biens remis. A ce titre, le compte administratif totalise pour 6,81 M€ de plus-values et pour 4,45 M€ de moins-values en 2007. Pour le budget annexe de l'assainissement (instruction M 49), la vente de véhicules lourds a donné lieu à une plus-value de 0,044 M€, reprise en réserve à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2007 (compte 106).

L'obligation qui est faite aux collectivités de suivre l'évolution de leur patrimoine suppose que soient valorisés dans le budget annexe de l'assainissement les réseaux d'eaux usées, construits sous des voies privées et qui sont raccordés aux réseaux communautaires à leur achèvement. Les écritures correspondantes sont effectuées à la section d'investissement pour 0,058 M€.

Pour répondre au même objectif, les frais d'études pré-opérationnelles payés pour des opérations d'investissement constituent une partie du coût des équipements qui sont ou seront livrés. Des écritures d'ordre patrimoniales reprennent pour 0,48 M€ les études payées en 2006, sur des comptes d'immobilisation correspondants à la nature des ouvrages construits.

Jusqu'en 2007, les rattachements des charges des intérêts de la dette courus non échus dans l'exercice sont, pour les budgets annexes des eaux et de l'assainissement, des opérations d'ordre de transferts entre sections. Ces intérêts sont repris au compte administratif pour la somme de 1,89 M€.

La part des intérêts 2006, payée à échéance 2007 (mouvements réels), fait l'objet d'une annulation sur l'exercice dite contrepassation. Cette écriture s'établit à 1,31 M€.

Les autres écritures pour ordre de l'exercice 2007 consistent à :

- constater la recette de TVA à récupérer sur les travaux dans les cimetières communautaires (0,013 M€), pour l'exploitation du centre des Congrès, de son parking à Lyon 6° et pour les équipements rachetés à l'ancien délégataire (1,30 M€) (budget principal), pour les travaux et les équipements payés pour l'activité eau potable (5,13 M€) (budget annexe des eaux), soit au total 6,45 M€,
- reprendre la provision constituée en 1993 pour les travaux de l'émissaire du plateau sud-est et devenue sans objet puisque l'ouvrage est achevé, soit 3,05 M€,
- solder au plan comptable les mandats de travaux pour le compte de tiers (4,04 M€), le concours financier 2007 de la Communauté urbaine pour les équipements remis s'élève à 3,08 M€,
- réintégrer dans les comptes de la Communauté urbaine la charge de la dette du Sitom de Givors et Grigny pour la compétence propreté et assainissement (2,47 M€). Par ailleurs, l'excédent du budget assainissement de la ville de Givors a fait l'objet d'une réalisation sur le compte de réserve (compte 1068).

Compte administratif 2007 - budgets consolidés - mouvements d'ordre - tableau n°8

Mouvements pour ordre	Dépenses (en M€)	Recettes (en M€)
hors programmation pluriannuelle	128,859	100,929
amortissement des immobilisations	73,507	73,507
amortissement des subventions d'équipement reçues	5,160	5,160
plus values sur cessions d'actifs (hors 1064)	6,811	6,811
moins values de cessions d'actifs	4,449	4,449
valeur comptable des immobilisations financières cédées	0,007	0,007
intérêts courus non échus de l'exercice	1,894	1,894
contrepassation des intérêts courus non échus 2007	1,311	1,311
stocks de terrains aménagés	1,494	1,494
déstockage de terrains aménagés - ventes	0,740	0,740
reprise de provisions pour grosses réparations	3,049	3,049
reprise des emprunts Sitom Givors Grigny	2,474	2,474
solde mandat de travaux pour le compte de tiers	0,034	0,034
valeur comptable des biens cédés, échangés, remis à titre gratuit	27,930	
périmètre PPI	20,155	48,085
valeur comptable des biens cédés, échangés, remis à titre gratuit		27,930
cessions foncières gratuites	2,680	2,680
valeur de biens fonciers reçus à titre gratuit	6,484	6,484
valeur de réseaux d'assainissement sous voies privées intégrés au patrimoine de la collectivité	0,059	0,059
immobilisation des frais d'études et d'insertion de l'année 2006	0,480	0,480
solde mandats fonciers ou de travaux pour le compte de tiers	4,002	4,002

TVA à récupérer auprès des fermiers ou pour des délégations de service public	6,451	6,451
total	149,014	149,014
affectation de l'excédent de fonctionnement plus-values des cessions d'actifs des budgets M49 - cpte 1064 reprise de l'excédent du budget assainissement de Givors		142,027 0,045 0,184

II-2 - Les activités de service aux habitants (573,547 M€ en dépenses, 311,637 M€ en recettes)

En investissement, les dépenses générées par ces activités s'affichent à 219,648 M€ et en recettes à 54,416 M€. Les dépenses opérationnelles, c'est-à-dire celles des projets de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI), représentent 202,561 M€ et les recettes 31,112 M€.

Les dépenses de fonctionnement ont représenté pour ce secteur 353,898 M€, tandis que les recettes s'établissaient à 219,649 M€.

Compte administratif 2007 - activités de service aux habitants - tous budgets - tableau n° 9 -

Domaines	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
voirie	184 967 584,32	48 091 228,35
assainissement	115 000 672,70	98 504 757,88
eau potable	28 771 986,62	30 316 334,10
galeries et ruisseaux	3 327 471,42	170 448,74
collecte et valorisation des déchets	108 895 752,36	122 267 932,70
nettoisement	79 462 048,73	179 341,23
service d'incendie et de secours	28 781 006,40	1 134 001,59
logement	12 493 263,14	9 288 366,97
HCL	7 570 908,00	
aires d'accueil des gens du voyage	1 714 716,35	112 092,52
enseignement - formation	2 110 260,08	1 235 303,79
cimetières communautaires	451 157,45	337 321,15
activités de service aux habitants	573 546 827,57	311 637 129,02

II-2/a - La voirie

La Communauté urbaine est responsable de la conservation, de l'entretien et de la modernisation du domaine public. Il lui appartient d'assurer l'entretien du patrimoine de voirie, la gestion des tunnels et du domaine public. Elle participe également au développement des modes de déplacements doux, notamment à travers le dispositif vélo'V.

L'année 2007, dernière du mandat 2001-2007, représente le plus fort montant d'investissement réalisé avec 103 M€ en dépenses (79,45 % de la prévision) et 4,096 M€ en recettes (61,39% de la prévision). 11 M€ de crédits supplémentaires ont été affectés en fin d'exercice pour compléter les besoins de crédits de paiement pour cette activité.

Ces dépenses ne concernent que des opérations de la programmation pluriannuelle d'investissement regroupant des opérations individualisées et des opérations globalisées. Ces dernières arrêtent une liste annuelle d'actions dont le coût est inférieur à 0,200 M€.

Parmi les opérations individualisées, certaines ont mobilisé d'importants montants de crédits de paiements. On peut citer, à Bron, le carrefour des Sept Chemins (1,638 M€), à Lyon 7° la halte ferroviaire place Jean Macé (2,441 M€) et le centre de maintenance TGV de la Guillotière (4 M€), à Lyon 4° le boulevard de la Croix-Rousse (3,207 M€), à Dardilly l'avenue de Verdun, route d'Ecully (3,074 M€) et à Lyon 2° Confluence, le carrefour Pasteur (2,060 M€).

La sécurisation des ouvrages en tunnel (1,494 M€) a concerné le lancement du projet de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse et le remplacement des moteurs de ce tunnel mené à bien, dans un délai contraint.

3,080 M€ ont été consacrés en 2007 à l'entretien courant et à la sécurisation des tunnels, notamment ceux de la Croix-Rousse et de Fourvière.

Les opérations globalisées font l'objet d'un programme annuel d'investissement.

Les travaux de proximité pour les grosses réparations des voiries les plus dégradées ont mobilisé 9,470 M€ sur le programme 2007. Pour maintenir les voies communautaires dans un état satisfaisant, c'est-à-dire sur une durée de vie estimée à 40 ans, l'effort financier pour le gros entretien devrait correspondre à un investissement annuel minimum de 13 M€ sur une durée de 14 ans. Par ailleurs, 4,709 M€ ont été affectés à des aménagements proposés par les maires dans le domaine de compétence de la voirie communautaire et 1,356 M€ au renouvellement des plantations d'arbres.

15,136 M€ ont été dépensés sur les programmes de voirie de proximité en 2007.

La mise aux normes obligatoire, la rénovation et la création de carrefours à feux ont nécessité une dépense de 1,91 M€ sur l'opération de signalisation lumineuse (hors Criter). Les interventions pour le déploiement sur l'agglomération du système de régulation du trafic Criter ont généré en 2007 des paiements à hauteur de 3,049 M€.

Les petits aménagements de voirie (PAV) pour le compte du syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral), ont fait l'objet d'une affectation de 3,060 M€ en dépenses et 2,149 M€ en recettes. En effet, cette société prend en charge les travaux, sur la base du montant hors taxe, augmentés des frais financiers de portage de la TVA.

Le traitement des ouvrages d'art coûte 3,16 M€ pour la maintenance des ponts et des murs de soutènement.

Le produit des subventions d'équipement reçues pour le domaine de la voirie représente 3,859 M€ pour une réalisation globale de recettes de 4,096 M€.

Avec une participation de 2,459 M€, le Sytral a financé pour 2,120 M€ au titre des PAV, 0,164 M€ pour l'aménagement d'une voie réservée au transport en commun à Bron rue du Doyen Lépine et 0,173 M€ pour la réalisation de la gare bus à Bron quartier des Sept Chemins. La création ou la pose de bornes pour les entrées charretières a fait l'objet d'une recette de 0,663 M€.

Les dépenses de fonctionnement représentent 81,791 M€, dont 25,842 M€ de charges de personnel, pour 43,995 M€ de recettes.

647 agents de la direction de la voirie, en moyenne sur l'année 2007, ont assuré l'entretien des chaussées (routes, pistes cyclables, zones piétonnes) et des trottoirs. Ils contribuent aussi à la gestion de la circulation (feux tricolores, caméras de surveillance, centre info-traffic). Ils interviennent sur les nombreux réseaux souterrains. En 2007, ces prestations ont représenté 26,982 M€ de dépenses.

La facturation de certains travaux dont les tranchées et les fourreaux urbains (pour les opérateurs téléphoniques entre autres) ont permis d'encaisser 5,912 M€.

La Communauté urbaine a délégué, en régie intéressée à Openly, la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL). Le coût de cette gestion, en 2007, est de 8,658 M€ auxquels il convient de rajouter les 6,563 M€ versés au département du Rhône, au titre de la convention-cadre du 4 avril 1991 qui prévoit le reversement de la moitié des recettes nettes.

En 2007, les recettes du péage du BPNL se sont élevées à 28,704 M€.

La Communauté urbaine a en charge les arbres d'alignement. 4 000 arbres ont été plantés en 2007 et 3 000 autres sont entrés dans le patrimoine communautaire avec l'intégration de Givors et Grigny. La gestion de ce patrimoine arboricole de 75 000 unités au total sur la Communauté urbaine s'est élevée à 2,851 M€ en 2007.

La gestion du domaine public concerne également les parcs de stationnement. La Communauté urbaine a ainsi participé à hauteur de 3,068 M€ en 2007 au financement du parking souterrain Narcisse Bertholey à Oullins, afin de favoriser la dynamisation du centre-ville.

Les concessions des différents parcs de stationnement de l'agglomération ont généré 4,340 M€ de recettes.

4,204 M€ de recettes ont été perçues au titre de l'occupation du domaine public de voirie. Cela concerne principalement les lignes électriques, le mobilier urbain et les droits de stationnement des 343 stations Vélo'V ouvertes en 2007 (1,213 M€).

Le parking Bertholey à Oullins est loué, pour un montant de 0,700 M€ par an, à la société Oullins Parking qui en assure la gestion et, à ce titre, a assuré les travaux pour permettre une ouverture au public, compatible avec les nécessités d'accès des clients à la zone commerciale. Ces travaux ont été pris en charge par la Communauté urbaine à hauteur de 2,225 M€.

II-2/b - L'assainissement

En investissement, les mouvements consacrés à ces activités s'affichent à 58,234 M€ en dépenses et 25,826 M€ en recettes. 45,644 M€ relèvent du périmètre opérationnel de dépenses et 13,826 M€ du périmètre opérationnel de recettes.

Pour l'exploitation, le budget annexe de l'assainissement représente 56,767 M€ en dépenses (dont 24,179 M€ de charges de personnel) et 72,678 M€ de recettes.

La Communauté urbaine est chargée de la construction, la rénovation et de la mise aux normes des stations d'épuration du territoire, de l'entretien et de l'exploitation des réseaux d'eaux usées. Ces eaux usées sont acheminées vers les huit stations d'épuration de la Communauté urbaine (Pierre Bénite, Saint Fons, Fontaines sur Saône, Meyzieu, Fleurieu sur Saône, Jonage, Saint Germain au Mont d'Or et Limonest).

L'exploitation des huit stations d'épuration coûte 18,310 M€. Il est à rapprocher des 10,665 M€ de produits issus de leur activité. Il s'agit notamment de primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau (6,614 M€) et de redevances pour le traitement des rejets industriels (3,902 M€).

La collectivité a beaucoup investi dans la rénovation de ces équipements.

Après un vaste chantier de modernisation de ses installations, l'usine à Pierre Bénite a été inaugurée le 28 mars 2007. Cet équipement, dont le coût s'élève à environ 140 M€, est l'un des projets les plus importants réalisé pendant ce mandat. En 2007, une subvention de l'Agence de l'eau de 8,5 M€ a été encaissée et une dépense de 0,585 M€ a été consacrée à cette fin d'opération.

4,936 M€ ont été mobilisés pour les travaux de la nouvelle station à Jonage mise en service cette année, en remplacement de l'ancienne station vétuste et saturée. Cette construction a été subventionnée à hauteur de 1,3 M€ par les communes concernées par le traitement de leurs effluents.

A la suite d'une évolution de la réglementation, des travaux ont été nécessaires sur la station d'épuration à Saint Fons pour le traitement des fumées issues de l'incinération des boues, produites par le traitement des effluents, afin d'améliorer la qualité des rejets dans l'atmosphère. Ces travaux sont achevés en 2007 avec un mandatement de 6,163 M€. La mise aux normes pour le traitement des effluents permettant de réduire les rejets en matière azotée a également démarré et a nécessité une enveloppe de 0,774 M€.

La Communauté urbaine a investi 19,529 M€ en travaux sur le réseaux d'assainissement dont 6,481 M€ dans le cadre des programmes annuels. Les autres montants concernent des programmes de réseaux individualisés dont Mions Les Brosses (1,465 M€), Meyzieu (1,888 M€), Saint Priest Mi-Plaine-Massieux (0,998 M€), l'exutoire du Sud-Est (0,664 M€).

Réalisé à 50 %, le collecteur nord de Vaulx en Velin dont l'objectif est de protéger la ressource en eau de la Communauté urbaine et les habitants de Vaulx en Velin et de Villeurbanne quartier Saint-Jean des inondations, a enregistré un mandatement de 5,914 M€.

En outre, la collectivité, dans le cadre des opérations de la PPI, pour les domaines de la voirie, de l'urbanisme ou du développement économique, engage des travaux pour assurer l'écoulement des eaux de ruissellement, l'évacuation des eaux pluviales de surface, dans les réseaux d'eaux usées ou les réseaux unitaires. Ces travaux sont assurés par la direction de l'eau. Ils affectent les ouvrages d'assainissement donc le patrimoine de ce budget. Cette année, les dépenses correspondantes enregistrées s'élèvent à 3,362 M€. Néanmoins, ces interventions sont financées par le budget principal, sous la forme d'une subvention d'équipement versée, égale à la somme des dépenses hors taxe, réalisées dans le budget annexe de l'assainissement.

En plus de la subvention accordée pour l'usine de Pierre Bénite, l'Agence de l'eau a participé à d'autres équipements communautaires à hauteur de 2,95 M€, notamment la station de Jonage (0,782 M€), le collecteur de Vaulx en Velin (0,748 M€) et les programmes de réseaux d'assainissement 2005 et 2006 (0,835 M€). Elle a également apporté son soutien par des avances remboursables pour un montant de 0,913 M€.

Les dépenses financières affichées à 12,589 M€ représentent 99,35% de la prévision ouverte (12,671 M€). Un mouvement de 8,643 M€ concerne le remboursement du capital de la dette du budget de l'assainissement et le solde (3,945 M€) sont des remboursements d'emprunts à l'Agence de l'eau.

Les intérêts de la dette se sont élevés à 5,042 M€. Ce montant dépend de l'encours et des taux d'intérêts des marchés financiers, notamment pour la part de taux variables pour 44 % de l'encours en 2007 ; l'encours est stable par rapport à 2006, légèrement supérieur à 2005 mais les taux d'intérêts ont augmenté, avec une répercussion immédiate en 2007.

Les recettes financières s'élèvent à 12 M€ soit 93,02 % de la prévision et se composent exclusivement d'un emprunt long terme pour le budget annexe.

La principale recette d'exploitation est la redevance d'assainissement (51,189 M€) reversée par le fermier. Elle est en effet perçue sur la facture d'eau proportionnellement à la consommation (0,7530 € par mètre cube HT).

Les 593 agents communautaires de la direction de l'eau assurent l'entretien du réseau d'assainissement (égouts, collecteurs, émissaires) long de 2 700 kilomètres et les travaux de raccordement. Le coût 2007 de ces prestations s'est élevé à 4,416 M€. Ces activités donnent lieu à des recettes à savoir, des facturations de branchements (3,260 M€) et les redevances de raccordement à l'égout (5,152 M€)

Ces activités nécessitent d'être assurées. Les différentes polices d'assurance s'élèvent à 0,804 M€ dont 0,434 M€ au titre des risques industriels. Les moyens mis à disposition des agents (vêtements de travail, frais de fonctionnement des matériels et locaux) ont atteint 0,933 M€.

A la suite de l'intégration des communes de Givors et Grigny, la Communauté urbaine verse une participation de 0,185 M€ au syndicat mixte qui gère leur station d'épuration.

Cette intégration a donné lieu, dans le cadre du transfert de compétences, à une reprise des résultats excédentaires des budgets annexes d'assainissement de ces deux communes (0,902 M€ au titre de Givors et 0,143 M€ au titre de Grigny).

II-2/c - L'eau potable

La Communauté urbaine est responsable de la construction, la rénovation, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eau potable ainsi que de la protection de la ressource et de la distribution d'eau potable.

L'exercice de cette compétence, qui fait l'objet d'un budget annexe, représente 2,250 M€ de dépenses d'exploitation dont 0,313 M€ de charges de personnel et 11,528 M€ de recettes.

Les charges de personnel (0,313 M€) correspondent aux salaires des quatre agents de la direction de l'eau affectés à ce budget et aux cotisations retraites des agents détachés.

La Communauté urbaine a délégué la gestion de l'ensemble des installations de production et de distribution de l'eau potable sur son territoire. Seules quatre communes (Marcy l'Etoile, Charly, Solaize et la Tour de Salvagny) sont desservies par des syndicats intercommunaux.

Les contrats d'affermage ont donné lieu à 10,505 M€ de recettes au titre de la redevance d'usage des réseaux et équipements et 0,268 M€ au titre des frais de suivi d'affermage. Par ailleurs, les fermiers remboursent les taxes foncières relatives aux biens en affermage mandatées par la Communauté urbaine (0,393 M€).

La Communauté urbaine a versé en qualité de membre, 0,176 € de participations au syndicat intercommunal de distribution de l'eau Millery-Mornant.

La pose d'antennes sur les réservoirs d'eau par les opérateurs téléphoniques produit 0,232 M€ de recettes.

En investissement, la fonction eau potable est arrêtée à la somme de 26,522 M€ en dépenses et 18,788 M€ en recettes.

Les dépenses opérationnelles, financées dans le cadre des autorisations de programme, ont abouti à un mandatement de 22,024 M€, soit 97,51% de la prévision ouverte (22,587 M€).

Les recettes opérationnelles sont réalisées à hauteur de 7,484 M€, soit 94,99 % de la prévision (7,879 M€). Elles incluent un produit de 5,351 M€, calculé sur les droits de TVA à récupérer auprès des fermiers.

En 2007, la Communauté urbaine a consacré 6,371 M€ sur les programmes annuels 2005-2007 (dont 4,517 M€ sur le programme 2007) pour l'extension, la réhabilitation et l'amélioration, l'exploitation des réseaux et ouvrages existants. Ces programmes ont été élaborés afin de répondre aux objectifs de 5 % de création de réseaux nouveaux ; 95 % de réhabilitation, de renouvellement des réseaux existants et d'interventions pour l'amélioration de l'exploitation des ouvrages réseaux. Pour respecter la directive européenne, la collectivité a réalisé pour 1,956 M€ de dépenses pour le renouvellement de la partie publique des branchements en plomb recensés sur son territoire.

La sécurisation de la ressource en eau potable a également fait l'objet d'un programme d'actions pour un montant de 0,222 M€ au titre des programmes des années 2006 et 2007.

5,339 M€ ont été affectés à la deuxième tranche des travaux de la barrière hydraulique à Crépieux-Charmy. Il s'agit, notamment, de la création de quatre bassins pour la mise en charge de la nappe d'alimentation du champ captant afin d'assurer la protection de la ressource en eau potable en cas de pollution du Rhône. La station Saint Irénée à Lyon 5^e a également fait l'objet de paiements pour la somme de 0,795 M€. Les travaux de décolmatage du vieux Rhône et plus spécifiquement ceux pour l'élimination des sables et matériaux fins, ont coûté 3,137 M€.

Ces actions sont subventionnées en partie par l'Agence de l'eau, à hauteur de 0,881 M€ dont 0,256 M€ pour la barrière hydraulique à Crépieux-Charmy et par le remboursement de travaux effectués pour le compte de tiers, soit une recette de 0,750 M€ dont 0,360 M€ pour la cité Berliet à Saint Priest.

Dans le cadre de la loi Oudin n° 2005-95 en date du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, ce budget annexe participe à des actions de coopération. Ainsi, pour 2007, la Communauté urbaine a participé à des actions, notamment à Madagascar et Beyrouth. Il a par ailleurs versé des subventions à divers organismes dans des pays en voie de développement, principalement en Afrique. 0,438 M€ ont été consacrés à cette politique de coopération.

Les dépenses financières (4,497 M€) sont consommées à hauteur de 92,67 % de la prévision ouverte (4,853 M€). Elles concernent essentiellement la quote-part du remboursement du capital de la dette du budget des eaux soit 4,020 M€ et le remboursement des emprunts de l'Agence de l'eau pour 0,468 M€.

L'encaissement d'un emprunt long terme de 11,3 M€ pour ce budget annexe constitue l'essentiel des recettes financières chiffrées à 11,303 M€ et réalisées à hauteur de 90,46%.

Le décalage d'encaissement de l'emprunt de fin 2006 a permis de limiter la charge des intérêts de la dette (0,542 M€) qui progresse du fait de la hausse des taux.

II -2/d - Les galeries et ruisseaux

En 2007, 2,781 M€ ont été consacrés au programme de reconnaissance et aux travaux pour la consolidation des galeries drainantes et pour le traitement des eaux pluviales de l'agglomération.

L'entretien des différents cours d'eaux et galeries drainantes souterraines de l'agglomération s'est élevé à 0,546 M€.

II-2/e - La collecte et la valorisation des déchets

Les dépenses affectées à ce domaine d'activités ont représenté 108,896 M€ en 2007, dont 26,409 M€ de charges de personnel. Elles ont été pour partie financées par des recettes à hauteur de 122,268 M€, dont 98,359 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Plus de 500 000 tonnes de déchets sont collectés et traités chaque année par la Communauté urbaine, selon leur nature. Ainsi, la collecte des ordures ménagères concerne les déchets ordinaires, détruits dans deux usines d'incinération et la collecte sélective, comme les déchets recyclables et le verre (quatre centres de tri traitent plus de 50 000 tonnes par an). Les déchets spéciaux et les encombrants sont, quant à eux, directement déposés dans les 17 déchèteries existantes et l'enfouissement concerne les déchets ultimes.

Le recyclage et la valorisation des déchets avec 0,667 M€ est un des objectifs du plan d'actions stratégiques de la gestion des déchets 2007-2017. Les enjeux de ce plan sont de réduire l'enfouissement, d'augmenter la valorisation matière, de limiter le recours à l'incinération et de maîtriser les coûts.

Le service en régie de collecte des ordures ménagères représente 685 agents en moyenne sur l'année 2007. Le coût des marchés de collecte a été de 16,951 M€ en 2007, pour un budget primitif de 15,868 M€. Cet écart s'explique par la révision des prix des marchés de collecte, basée sur l'évolution des prix du carburant et de l'acier. Par ailleurs, le recours à l'intérim pendant les grèves de l'entreprise Sita, en mai et juin 2007, a généré des dépenses supplémentaires d'environ 0,330 M€, compensées en partie par les pénalités de retard infligées (0,272 M€).

L'objectif est de mettre vingt déchèteries à la disposition des habitants d'ici 2010. Les travaux d'investissement réalisés sur les différents sites s'élèvent à 0,254 M€.

Les apports des usagers en déchèteries sont triés et les rebuts transportés en centres d'enfouissement techniques. Ces opérations ont coûté 7,782 M€ en 2007.

Les dépenses d'exploitation des déchèteries, ont dû être portées à 7,267 M€, pour intégrer complètement l'exploitation du site de Francheville et le coût des mises en décharges dans les centres d'enfouissement technique, soit 0,622 M€ en 2007.

Ces activités ont toutefois généré des recettes, à hauteur de 9,123 M€, dont la vente de matières issues des déchèteries et des centres de tri, les redevances et les participations Eco-Emballages.

En 2007, la collecte sélective, y compris les centres de tri, a représenté 10,485 M€ de dépenses et 7,806 M€ de recettes, dont 3,385 M€ de ventes de matériaux et 4,421 M€ de subventions Eco-Emballages. Les soutiens versés par cet organisme ont été optimisés grâce au nouveau barème prenant en compte la qualité du service.

Les dépenses d'exploitation des centres de tri ont été revues à la hausse à 9,262 M€, pour tenir compte de l'augmentation des apports et de la baisse du taux de refus de tri, signe d'une amélioration de la qualité du tri des déchets collectés.

On notera que l'invalidation du marché des bacs verts et du marché de collecte sélective par le Tribunal administratif n'a pas permis la mise en œuvre totale du renouvellement de ces matériels (0,660 M€).

La Communauté urbaine se charge de l'exploitation de l'entretien et du renouvellement des usines d'incinération.

Un plan de maintenance et de gros entretien a été établi, pour l'usine d'incinération de Lyon-sud exploitée en régie, mise en service en 1989. La durée de vie théorique de cet équipement est de 30 ans. Au cours de l'exercice 2007, 2,863 M€ ont été mandatés pour l'entretien du matériel, le traitement des fumées et des boues sur laveurs et pour les travaux sur les chaudières.

Les dépenses relatives aux usines d'incinération des ordures ménagères ont représenté 28,216 M€. La mise aux normes a généré des surcoûts, liés notamment au délestage des ordures ménagères vers des sites d'enfouissement à la suite d'arrêts fréquents des fours de l'usine Lyon-sud. Les taxes foncières pour ces bâtiments représentent 0,199 M€. Les usines génèrent toutefois des recettes (14,127 M€ en 2007) dont les principales sont : les redevances d'incinération des ordures ménagères, les ventes d'énergie (électricité, chaleur et vapeur), les participations Eco-Emballages et la redevance de Valorly, concessionnaire de l'usine Lyon-nord. Deux recettes exceptionnelles ont été encaissées en 2007 : 0,809 M€ de pénalités infligées à Valorly, pour le surcoût supporté par la Communauté urbaine pour le traitement des déchets non accueillis à l'usine Lyon-nord et plus de 3 M€ de ventes d'énergie à Elvya, les titres n'ayant pu être émis en 2006 en raison de problèmes juridiques.

Au niveau des charges financières, le reversement de TVA au titre des recettes assujetties de l'usine Lyon-sud s'est élevé à 0,738 M€ et 0,076 M€ ont été mandatés au titre du remboursement des charges des emprunts relatifs aux équipements de propreté à la suite de l'intégration des communes de Givors et Grigny.

Les poids-lourds pour le service de la collecte, notamment les bennes à ordures ménagères étant devenues vétustes et ne disposant pas des nouvelles normes de sécurité, il a été consacré 1,920 M€ à l'achat de nouveau matériel.

La hausse des carburants, a fortement impacté le montant des dépenses liées à l'entretien de ces véhicules. Le renouvellement du parc a entraîné la cession de 23 véhicules, permettant d'enregistrer une recette de 0,137 M€.

II-2/f - Le nettoyage

1 089 agents ont assuré en moyenne l'ensemble des tâches de nettoyage dont l'entretien d'environ 2 500 kilomètres de voies. Mais les opérations de nettoyage concernent aussi les marchés alimentaires et forains (environ 222 par semaine, soit un coût de 5,742 M€), les trémies, passages souterrains et les bas-ports (1,129 M€), l'enlèvement des déjections canines (4,019 M€), les corbeilles de propreté (2,791 M€) et la viabilité hivernale (2,996 M€).

Près de 30,4 M€ ont ainsi été prévus en 2007 pour ces missions, dont 30,309 M€ pour le nettoyage. Plus de 90 % de cette prévision a été réalisée. Il a fallu tenir compte de nouveaux espaces constitués par l'adhésion des communes de Givors et Grigny et les Berges du Rhône, pour lesquelles la Communauté urbaine a perçu une recette de la ville de Lyon de 0,097 M€, sur un coût total de 0,919 M€ (1,5 M€ en année pleine).

De plus, afin de maintenir un niveau de qualité équivalent sur l'ensemble du territoire de la Communauté, le nettoyage renforcé de certaines zones fortement fréquentées a été maintenu en 2007.

Les principales hausses constatées sont essentiellement dues à l'accroissement des périmètres d'intervention et notamment à la suite de l'intégration des communes de Givors et Grigny. Ainsi en est-il des dépenses consacrées au nettoyage des voiries et des marchés forains (nettoyement du marché de Givors par une entreprise).

Par ailleurs, des moyens supplémentaires ont été mis en œuvre dans le cadre des DSU pour le renforcement du nettoyage des pentes de la Croix-Rousse, du cours Vitton et l'enlèvement des animaux morts, notamment par des interventions accrues de véhicules d'intervention rapide (VIR).

En matière de viabilité hivernale, les rares épisodes neigeux ont ramené les dépenses de 3,775 M€ en 2006 à 2,996 M€ en 2007. Toutefois, même en l'absence de chutes de neige, de nombreuses interventions sont liées au verglas. Les deux principaux postes de dépenses sont l'achat de sel de déneigement (0,312 M€) et le paiement des prestations de viabilité hivernale réalisées par les entreprises (2,683 M€). Enfin, certains véhicules dédiés à la viabilité hivernale sont loués plutôt qu'achetés, d'où un surcoût en section de fonctionnement mais moins de dépenses d'investissement.

1,312 M€ ont été affectés au renouvellement du parc du matériel pour le nettoyage également vétuste, en particulier les balayeuses. L'objectif est de procéder progressivement à son changement afin d'accroître la productivité sur le terrain, de maîtriser les coûts et de réduire les frais de fonctionnement.

A la suite de l'intégration des communes de Givors et Grigny dans le périmètre de la Communauté urbaine, l'équipement en balayeuses pour le territoire de ces communes a nécessité un investissement de 0,611 M€.

L'aménagement et l'agencement des divers dépôts de la propreté ont occasionné une dépense de 0,992 M€ et l'achat de matériels pour 0,351 M€.

L'implantation de nouvelles bouches de lavage et le renouvellement des équipements existants non-conformes ont généré une dépense d'investissement de 0,029 M€.

II-2/g - Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

La Communauté urbaine a versé au SDIS 23,214 M€ au titre de sa contribution annuelle obligatoire et 2,899 M€ au titre des avantages acquis par le personnel avant le transfert de compétences au département du Rhône en janvier 1999. En parallèle, le SDIS a remboursé à la Communauté urbaine 1,134 M€ au titre des 28 agents communautaires mis à sa disposition.

Par ailleurs, 0,630 M€ ont été consacrés à l'entretien des 13 000 bornes à incendies réparties sur toute l'agglomération tandis que la collectivité investissait également 1,848 M€ pour en installer de nouvelles et pour la création, l'extension, l'amélioration et le renforcement des branchements et canalisations du réseau de défense contre l'incendie.

II-2/h - Le logement

Dans le cadre de sa politique de logement social, la Communauté urbaine travaille avec l'ensemble des partenaires concernés : l'Etat, les Communes, les organismes HLM, les associations, les organismes constructeurs et bailleurs.

Par délibération en date du 23 janvier 2006, le Conseil a approuvé le principe de la délégation des aides à la pierre de l'Etat à la Communauté urbaine. La convention de délégation en date du 1er janvier 2006, conclue pour une durée de trois ans, décide de l'attribution annuelle des aides publiques, à l'exception des aides de l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru). Le montant des aides à la pierre dédié au logement social s'élève à 4,318 M€ et celui attribué au parc privé à 0,230 M€. L'Etat a apporté sa participation, soit une subvention de 3,403 M€. Par convention de partenariat conclue pour six ans à compter du 1er janvier 2006, la région Rhône-Alpes apporte son soutien avec 1,074 M€.

La Communauté urbaine a également subventionné, en investissement, les différents offices HLM de l'agglomération pour le développement des logements sociaux et la gestion de son parc immobilier à hauteur de 2,816 M€ et en fonctionnement pour 2,500 M€.

1,540 M€ a été consacré aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et réhabilitations diverses de l'habitat privé ancien.

De plus, la Communauté urbaine donne à bail des tènements immobiliers aux organismes de logements sociaux. Les loyers de ces baux emphytéotiques se sont élevés à 2,416 M€.

II-2/i - Les hospices civils de Lyon (HCL)

Par délibérations en date des 13 Juin 1994 et 10 juillet 1997, la Communauté urbaine s'est engagée à participer à la rénovation et à l'amélioration des accès aux différents pôles hospitaliers des HCL. La subvention allouée en 2007 a atteint 7,570 M€.

II - 2/j - Les aires d'accueil des gens du voyage

La Communauté urbaine a en charge l'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage depuis le 1er janvier 2006 et la responsabilité d'organiser une solidarité intercommunale au plan de l'agglomération.

1,061 M€ ont été versés par la Communauté urbaine pour des travaux d'aménagement ou le versement de subventions d'équipement. Le budget prévu initialement pour la réalisation de 14 aires d'accueil destinées aux gens du voyage n'a été consommé qu'à 61 % en raison du retard pris dans la programmation de ces équipements, retard qui explique des coûts de gestion limités à 0,653 M€ en 2007.

Les redevances des usagers en financent 0,112 M€.

Il faut aussi noter les participations de la caisse d'allocations familiales et de l'Etat au titre du logement des populations nomades qui contribuent à hauteur de 0,399 M€ au fonctionnement des aires d'accueil.

II-2/k - L'enseignement et la formation

Ce domaine d'intervention représente 0,742 M€ de dépenses de fonctionnement dont 0,403 M€ de charges de personnel et 0,254 M€ de recettes.

Ces dépenses concernent les frais de fonctionnement de la cité scolaire Elie Vignal où douze agents communautaires sont affectés. Cet établissement assure une mission de service public d'enseignement du second degré au bénéfice d'élèves en situation de handicap ou de maladie. En 2007, 94 élèves ont été accueillis à la cité scolaire.

En 2007, la Région, dans le cadre du contrat de plan, a participé à hauteur de 0,232 M€ à l'extension de l'université Lyon 2 de Bron.

En investissement, 1,368 M€ ont été consacrés à ce thème, dont 1 M€ pour la réalisation de travaux pour le compte de tiers, en particulier pour l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) à Villeurbanne (0,656 M€).

Les recettes d'investissement (0,981 M€) sont uniquement des participations accordées par divers organismes aux mandats de travaux.

II-2/l - Les cimetières communautaires

La Communauté urbaine gère et entretient les cimetières de Bron et Rillieux la Pape. Les dépenses d'entretien de 0,205 M€ sont financées par le produit des concessions (0,262 M€).

0,246 € ont été dépensés en outre pour l'aménagement des clarières et 0,075 M€ ont été encaissés au titre de la récupération de la TVA.

II-3 - Le développement et le rayonnement de l'agglomération (419,894 M€ en dépenses - 119,909 M€ en recettes)

En investissement, les écritures consacrées à ces activités sont réalisées pour un montant de 213,969 M€ en dépenses et 73,446 M€ en recettes. 213,697 M€ de dépenses relèvent du périmètre des projets de la programmation pluriannuelle d'investissement et 73,313 M€ de recettes.

Les crédits de fonctionnement consacrés au développement et au rayonnement de l'agglomération ont représenté 205,924 M€ en dépenses et ont généré des recettes à hauteur de 46,462 M€.

Compte administratif 2007 - développement et rayonnement de l'agglomération - tableau n° 10 -

Domaines	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
aménagements urbains	258 568 816,32	112 834 823,12
transports urbains	116 469 843,75	
action économique	30 615 002,09	1 856 604,25
environnement	5 780 291,62	248 762,29
clubs sportifs	1 864 233,34	
entretien du patrimoine culturel	172 310,20	

biennales danse et art contemporain	2 759 640,50	
Centre des congrès	2 958 054,07	4 915 436,53
coopération décentralisée, actions européennes et internationales	705 510,06	53 150,00
développement, rayonnement de l'agglomération	419 893 701,95	119 908 776,19

II-3/a - Les aménagements urbains

La masse salariale de ce secteur d'activités s'élève à 14,564 M€, soit 5,63 % du budget dédié aux aménagements urbains, montant équivalent à celui des prestations externes 14,181 M€.

De nombreux projets urbains ont vu le jour, modelant ainsi plusieurs quartiers de la périphérie lyonnaise. Des tènements immobiliers, soit 42 acquisitions pour un prix total de 18,7 M€, ont été achetés dans le cadre de la réalisation de logements sociaux en plus des transactions au bénéfice des Communes et des bailleurs sociaux. Celles-ci ont fait l'objet d'un versement de 14,5 M€. Les actions pour la politique de l'habitat s'inscrivent dorénavant dans le cadre d'un référentiel pour la qualité environnementale des futures constructions de logements.

Des opérations plus spécifiques sont également engagées, par exemple au titre du renouvellement urbain des communes de Bron et de Saint Priest. Les investissements ont coûté respectivement 1,99 M€ et 2,51 M€.

Les réalisations 2007 retracent également la poursuite des actions pour les projets urbains délibérés en milieu de mandat. Certains sites ont vocation à devenir de nouveau pôle d'attractivité et de développement de l'agglomération.

La réhabilitation du secteur du Carré de soie à Vaulx en Velin, la réalisation de la desserte du pôle de loisirs et du futur pôle multimodal a fait l'objet d'une dépense totale de 9,13 M€ en partie constituée d'une subvention d'équipement versée pour 1,9 M€ à la société sportive du Rhône pour la reconstruction des boxes et des installations techniques de l'hippodrome et de dépenses pour la maîtrise du foncier (4,03 M€).

La requalification du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin a mobilisé 7,07 M€ de crédits d'investissement. 5,85 M€ correspondent à la construction de garages pour divers tiers. L'opération est financée à hauteur de 1,92 M€ par des subventions reçues de l'Etat, de la Région, des bailleurs sociaux qui se chargent de financer les travaux de démolition et de reconstruction des garages.

L'agglomération a renforcé son offre d'infrastructures pour des manifestations événementielles avec la reprise de l'exploitation du centre des Congrès de la Cité internationale à Lyon 6° en juin 2006, après son extension. La construction en maîtrise d'ouvrage communautaire de l'amphithéâtre (salle 3000), des espaces d'exposition et du parking a généré une dépense de 6,68 M€ sur l'exercice 2007. La recette principale concerne la récupération de la TVA par déduction du droit de transfert de 2001 à 2006, soit 17,7 M€ pour l'amphithéâtre, complétés de la somme de 2,57 M€ remboursée par la société Lyon Parc Auto pour le parking.

Le paiement des infrastructures réalisées pour les berges du Rhône à Lyon 3°, 6° et 7° a atteint 9,66 M€. Cette dépense est couverte en partie par une recette de l'exercice de 4,78 M€. Elle correspond aux participations reçues de la ville de Lyon (2,68 M€) et du Conseil régional (2,1 M€). Dans le secteur, l'aménagement des places Jutard et Raspail a été financé par la ville de Lyon à hauteur de 0,5 M€ contre 2,521 M€ de travaux réglés sur l'exercice.

En périphérie lyonnaise, d'autres chantiers ont vu le jour ou se poursuivent. Certains ont fait l'objet de mouvements comptables significatifs.

Le traitement de l'avenue de l'Europe à Rillieux la Pape, pour sa dernière tranche, dans le cadre du grand projet de ville (GPV), a mobilisé 2,63 M€.

La rénovation de la place du Docteur Lazare Goujon à Villeurbanne (voirie et équipements communaux) a été conduite pour un montant de 2,74 M€. La recette perçue pour 1,22 M€ correspond au concours de la ville de Villeurbanne.

De plus, dans le cadre des zones d'aménagement concerté (ZAC), comme celle des Pierres Blanches à Mions, les recettes titrées pour 1,64 M€ identifient la valeur des équipements reçus de la SERL. Des écritures similaires sont enregistrées pour la ZAC Pesselière sur la même commune (0,664 M€) et la ZAC du Centre-Ville à Pierre Bénite (0,628 M€). Au total, ces intégrations représentent des immobilisations pour 2,930 M€.

Il convient de signaler que les mouvements réels d'investissement pour la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7° correspondent à des régularisations comptables, soit 2,94 M€ (annulation et réémission de titre et de mandat émis sur exercices antérieurs). La recette globale de 4,19 M€, enregistrée pour cette opération, comptabilise pour 2,652 M€ la contrepartie des régularisations de dépenses et pour 1,547 M€ le versement de la SCI Parc de Gerland - îlot 3 pour la cession de terrains aménagés, vente consentie en paiement échelonné.

Les participations aux bilans de ZAC se sont élevées au total à 21,994 M€ et ont principalement contribué à l'équilibre de la ZAC de la Cité internationale à Lyon 6° (8,579 M€), de la ZAC Lyon Confluence à Lyon 2° (6 M€), de la ZAC de l'Industrie à Lyon 9° (2,454 M€), de la ZAC du Centre à Vaulx en Velin (1,221 M€) et de la ZAC du Centre à Mions (1,052 M€).

5,481 M€ ont été engagés dans la politique de la ville qui se décline en plusieurs volets :

- la gestion de proximité dans les DSU (2,4 M€),

- les contrats d'agglomération ont représenté 1,202 M€ dont 1,025 M€ de remboursement de frais engagés par les Communes pour les postes d'Emous, complété par des participations aux actions de concertation et communication.

Les actions de politique de la ville entreprises par la Communauté urbaine génèrent 1,913 M€ de recettes correspondant à des participations de l'Anru, de l'Etat et de l'Europe, notamment dans le cadre du projet Regenera.

Les ventes foncières payables par annuités ont été importantes en 2007 : elles correspondent en dépenses d'investissement à des créances à recouvrer de 15,38 M€ ; la dernière annuité due par la collectivité pour l'acquisition de l'immeuble du Progrès à Chassieu a été consignée en attente de la libération des locaux et des travaux contractualisés (1,67 M€). Les annuités dues par les acheteurs, en particulier la SERL et la SNC Corbas développement, ont été encaissées à hauteur de 8,52 M€.

Le premier versement pour l'acquisition de la caserne Sergent Blandan Lyon 7° a été payé à l'Etat pour 5 M€.

En matière d'aménagement urbain, la Communauté urbaine conduit également des projets pour la création de nouveaux espaces partagés, pour l'amélioration du cadre de vie des habitants de la Communauté urbaine et de leurs déplacements sur le territoire.

En 2007, plusieurs espaces publics ont été rénovés : à la Tour de Salvagny pour la place du marché (2,16 M€), à Saint Priest pour l'aménagement de la place Ferdinand Buisson (1,97 M€), ou à Pierre Bénite pour la place de la Paix (1,21 M€).

1,313 M€ ont été consacrés à des études d'urbanisme de faisabilité.

La Communauté urbaine est engagée dans une démarche d'optimisation des moyens de déplacements sur son territoire. Avec ses partenaires, elle favorise le développement des transports en commun en finançant des équipements publics par le biais de subvention d'investissement (projet REAL, halte Jean Macé par exemple), elle crée des sites propres pour les bus, développe les pistes cyclables, requalifie les accès aux gares ferroviaires. Enfin, elle aménage les voiries aux abords des lignes du tramway et du trolleybus C1-C2 et prend en charge les surcoûts qualitatifs pour ces réalisations. Pour ces opérations en particulier, les investissements globaux sont comptabilisés dans cette rubrique pour 13,03 M€ et également sous le thème voirie pour 3,18 M€.

II-3/b - Les transports urbains

Les transports urbains de l'agglomération lyonnaise sont gérés par un syndicat mixte : le Sytral.

Le budget du Sytral s'établissait, en 2006, à 964,9 M€ financés notamment par une participation de 17 M€ du Département, des ressources propres de 130,7 M€, une participation des entreprises au titre du versement transport de 219,3 M€, des emprunts à hauteur de 306,2 M€ et une participation de la Communauté urbaine de 114,7 M€, portée à 116,3 M€ en 2007.

L'investissement opérationnel 2007 concerne le projet de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais (projet REAL). La subvention d'équipement prévue au budget principal pour 4,61 M€ n'a été réalisée qu'à hauteur de 0,22 M€, soit un acompte de 15 % payé à Réseau ferré de France.

II-3/c - L'action économique

La masse salariale pour ce secteur d'activité s'élève à 1,626 M€, soit 5,31 % du budget dédié à l'action économique.

Parce que le développement économique est un pré-requis à toute autre forme de développement, la Communauté urbaine souhaite impulser une politique dynamique ayant pour ambition de faire entrer l'agglomération lyonnaise dans le club des 15 premières métropoles européennes, gage d'attractivité et de rayonnement.

* les pôles de compétitivité et les opérations de marketing territorial :

Le marketing territorial et l'animation économique locale sont restés en 2007 des préoccupations dominantes avec un budget de 2,122 M€ consacrés, notamment à l'évaluation du Centre international de formation des acteurs locaux (CIFAL), au développement économique de l'agglomération Strateco (0,140 M€), au portail économique (0,145 M€), à la participation de la Communauté urbaine aux salons Mipim et Mapic (0,290 M€), à des actions de communication (0,102 M€), au soutien du grand prix du design, organisé par la chambre de commerce (0,015 M€), à la poursuite de l'enquête sur le comportement des ménages (0,100 M€).

Le retard constaté dans la réalisation des programmes n'a pas permis d'atteindre des taux de réalisation de dépenses d'investissement élevés.

C'est le cas pour le pôle Lyon Urban Trucks et Bus pour lequel la dépense 2007 avait été estimée à 0,19 M€, seul 0,06 M€ a été réalisé. Il en est de même pour le pôle Techtera, la subvention d'équipement estimée à 0,26 M€ n'a été réglée que pour 0,08 M€. Seulement 50 % de la subvention d'équipement décidée a été attribuée au centre de recherche Paul Bocuse à Ecully, soit 0,284 M€. Certains paiements aux organismes privés ont été reportés pour des projets peu avancés du Bio pôle, par exemple le projet R & D Alphavac.

Néanmoins, le développement de l'animation des pôles de compétitivité (0,430 M€) dont les deux pôles mondiaux (Lyon Biopôle et Axelera) a été soutenu.

Dans l'optique d'afficher clairement cette ambition de constituer un plan stratégique de développement durable, la démarche Lyon 2020 s'inscrit dans la lignée du projet millénaire 3. Ainsi en 2007, plusieurs publications ont été réalisées et un cycle de conférences a été co-organisé avec l'ENS et le conseil de développement. Ces dépenses se sont élevées à 0,250 M€.

* l'animation économique locale :

L'organisation des conférences des maires et des comités de bassin d'emploi a monopolisé 0,680 M€, tandis que 0,105 M€ était consacré à l'élaboration d'un plan de communication pour promouvoir l'image économique de Lyon à l'international. 0,062 M€ a été dépensé pour l'accompagnement stratégique du développement économique de l'agglomération.

Des phases d'évaluation des actions entreprises ont notamment été réalisées en ce qui concerne le village des créateurs (0,035 M€), les pépinières d'entreprises (0,013 M€), l'action du CIFAL (0,025 M€), le schéma de développement de l'université (0,065 M€).

Le développement de l'entrepreneuriat passe par le soutien aux acteurs économiques locaux. L'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly), est un partenaire privilégié de la Communauté urbaine dans la démarche de gouvernance économique Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise et a reçu, à ce titre, une subvention communautaire de 1,518 M€.

* le domaine des sciences et de la recherche :

Les compétences de la Communauté urbaine s'exercent également pour ces domaines à travers des partenariats parfois complexes à mettre en œuvre.

Ainsi, la difficulté d'obtention des pièces justificatives retarde le versement des subventions aux organismes publics et privés.

Pour cette raison, malgré une contribution au bénéfice des HCL de 1,6 M€, il n'a pas été possible de solder la subvention d'équipement communautaire budgétée pour le projet Canceropôle. Le reliquat, 0,4 M€, sera versé en 2008, après réception des pièces justificatives. Dans le même temps, le projet Canceropôle était soutenu par la Communauté urbaine, au travers d'une subvention de fonctionnement versée à la fondation Léa et Napoléon Bullukian à hauteur de 1,497 M€.

La subvention versée à l'Ecole nationale vétérinaire au titre de l'observatoire international des épizooties n'a été que de 0,400 M€ compte tenu également de l'absence de documents contractuels.

En 2007, un mandat émis de 1,039 M€ met fin à la participation financière de la Communauté au programme de l'institut moléculaire de biologie des lipides.

Le participation au salon Biovision et le soutien aux sciences de la vie ont représenté 0,754 M€.

Enfin, le soutien à l'immobilier et au foncier d'entreprise pour offrir des sites d'accueil dédiés a permis à la SERL de poursuivre l'aménagement du pôle santé de la Buire (1,240 M€).

* le traitement de huit zones industrielles de l'agglomération :

L'action économique porte aussi sur les zones industrielles avec des dépenses de jalonnement, de signalétique, des travaux de voirie et de plantations d'arbres d'alignement. Plusieurs éléments impactent fortement la réalisation de ces aménagements : la maîtrise du foncier et la définition des besoins avec les acteurs de terrains.

Les retards enregistrés sur la procédure des appels d'offres ont limité à 1,48 M€ le montant des investissements engagés pour les zones industrielles Périca à Caluire et Cuire et Rillieux la Pape, La Mouche dans les communes d'Irigny, Pierre Bénite et Saint Genis Laval, Mi-Plaine à Chassieu, Vallée de la Chimie et enfin celle de Meyzieu Jonage.

D'une manière générale, toutes les requalifications programmées en investissement ont fait l'objet d'une estimation optimiste des consommations de crédits par rapport au résultat de l'exercice 2007 (42 % du budget primitif).

En recettes, le Conseil régional a versé des premiers acomptes pour un montant de 0,240 M€ pour les zones industrielles de la Vallée de la chimie et de Lyon Sud-Est.

Les autres recettes correspondent à des participations des différents partenaires économiques (0,492 M€), aux produits de cessions de terrains liés aux opérations menées par la délégation générale au développement économique et international (DGDEI) (0,550 M€) et à la redevance d'occupation du domaine public versée par la Société d'économie mixte pour la gestion du marché d'intérêt national de Lyon (Sogely) qui gère le marché de gros de Lyon (0,545 M€).

En parallèle, l'indemnisation des professionnels du marché d'intérêt national (MIN) liée à la fermeture du site de Perrache et du transfert de leur activité sur le site de Corbas, s'est poursuivie en 2007. Les signatures de protocoles amiables ont permis de verser 5,973 M€ en 2007 sur les 12,400 M€ prévus.

II-3/d - L'environnement

La Communauté urbaine participe à la préservation de l'environnement, au travers de diverses actions, dont le coût total pour 2007 aura été de 5,780 M€. Les recettes se seront, quant à elles, élevées à 0,248 M€.

0,983 M€ ont été consacrés à diverses actions pour l'écologie, dont l'écologie urbaine (projets-nature, jardins, agriculture, plan bruit, énergie, qualité de l'air) et les risques écologiques (programmes du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour la connaissance hydrogéologique du sous-sol de l'agglomération lyonnaise et Atlas pour la constitution d'un réseau de surveillance des eaux souterraines et d'alerte à la pollution biologique).

Toujours dans le cadre de l'opération écologie urbaine, des subventions pour un montant de 1,123 M€ ont été versées à des associations : 0,436 M€ au comité pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans le Rhône et la région Lyonnaise (Coparly) pour son programme d'actions 2007, 0,199 M€ à la Maison rhodanienne de l'environnement qui assure, en particulier, d'importantes missions pédagogiques et d'information, 0,270 M€ à l'association Acoucité, compte tenu de ses initiatives en matière d'environnement sonore urbain et 0,218 M€ à l'Agence locale de l'énergie, pour les démarches entreprises, notamment en faveur de la promotion et du développement des énergies renouvelables.

Les dépenses opérationnelles ont été réalisées pour 0,84 M€. Elles concernent surtout les aménagements fluviaux (0,31 M€), l'acquisition de matériels pour la mesure permanente des bruits urbains (0,05 M€), l'attribution du fonds de concours à la ville d'Oullins pour les travaux à la Balme de la Cadière (0,10 M€) et enfin, la subvention d'équipement versée au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (Symalim) pour 0,37 M€.

La Communauté urbaine participe également au fonctionnement des syndicats mixtes qui agissent pour l'environnement. Le Symalim a ainsi bénéficié de 1,031 M€ en 2007, le syndicat mixte intercommunal du Rhône, des îles et des Lônes (Smiril) et le syndicat des Monts d'Or auront, quant à eux, respectivement perçu 0,244 M€ et 0,204 M€.

En décembre 2004, la Communauté urbaine a adopté le principe d'un Agenda 21 local. La collectivité s'est ainsi engagée dans une démarche, finalisée par un document décrivant la stratégie de la Communauté urbaine en matière de développement durable et structurée autour d'un plan d'actions à mettre en œuvre. L'Agenda 21 a été actualisé en fin d'année 2007. Les actions menées dans le cadre de l'Agenda 21 en 2007 (0,866 M€) concernent essentiellement le développement durable et l'éducation à l'environnement.

Dans le cadre du développement durable (0,221 M€), deux Agendas 21 locaux ont été mis en place : ceux de la vallée de la Chimie et du Val de Saône.

La part la plus importante du budget de l'éducation à l'environnement (0,635 M€) est consacrée au versement de subventions (0,620 M€) aux associations menant des actions d'information. Sont à noter, en 2007, la production d'un plan d'éducation durable et la poursuite des actions relatives aux pédibus et balades urbaines.

Enfin, le solde du projet européen Gipsynoise, dont l'objet était la réalisation d'un outil de cartographie du bruit, a permis d'enregistrer une recette de 0,120 M€.

II-3/e - Les clubs sportifs

Dans le cadre de sa politique de rayonnement international, la Communauté urbaine soutient les grands clubs de l'agglomération (Olympique lyonnais, Asvel) et participe à l'organisation de divers événements tels que le marathon de Lyon, le grand prix de tennis de Lyon, Lyon free VTT et, en 2007, la coupe du Monde de rugby.

Ces contributions s'élèvent pour 2007 à 1,864 M€ de dépenses de fonctionnement.

II-3/f - L'entretien du patrimoine culturel

Les 0,172 M€ réalisés sont essentiellement liés à l'organisation des journées du patrimoine.

II-3/g - Les biennales de la danse et d'art contemporain

Dans sa volonté de devenir un pôle artistique majeur, la Communauté urbaine participe à l'organisation des biennales culturelles (danse et art contemporain en alternance). En 2007, 2,760 M€ ont été alloués à l'organisation de la biennale d'art contemporain.

II-3/h - Le Centre des congrès

Cette activité concerne la gestion du Centre des congrès à la Cité internationale. Pour 2007, les dépenses ont été de 2,958 M€ et les recettes de 4,915 M€, recettes liées à la signature d'un nouveau contrat d'affermage pour l'exploitation du Centre des congrès.

La délégation de service public a été attribuée à la société GL Events pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2007. Les recettes correspondent au droit d'entrée du nouveau délégataire (2,817 M€) et à la redevance versée au titre de l'occupation du domaine public (2,098 M€).

En parallèle, la Communauté urbaine a versé une indemnité de pré-commercialisation (1,353 M€) à l'ancien délégataire, la société d'exploitation de la cité internationale de Lyon (Secil), qui avait engagé des frais pour des contrats de location au-delà du 1er janvier 2007.

Le rachat des biens de reprise à la Secil, pour l'exploitation du Centre des congrès à Lyon 6^e a, quant à lui, selon l'avenant 5 au contrat d'affermage, généré pour 1,605 M€ de dépenses d'investissement.

II-3/i - La coopération décentralisée - actions européennes et internationales

La loi du 6 février 1992 a confié aux collectivités locales le soin de développer des actions de coopération décentralisée.

Les opérations, qui s'inscrivent dans la politique de développement durable de la Communauté urbaine, font l'objet de conventions triennales avec des collectivités territoriales étrangères. En 2007, les différentes actions de solidarité avec des villes en voie de développement, principalement en Afrique et en Asie, se sont élevées à 0,706 M€ en dépenses et 0,053 M€ en recettes (participations de nos partenaires).

II-4 - Les autres domaines (540,309 M€ en dépenses - 1 118,870 M€ en recettes)

Les crédits regroupés sous ce thème sont fortement impactés par les recettes fiscales et dotations de l'Etat, d'une part, les emprunts contractés, d'autre part, qui contribuent à la réalisation de l'ensemble des activités de la Communauté urbaine sans pouvoir être affectés en propre à un domaine particulier.

En investissement, les écritures ayant trait aux moyens généraux et à la gestion des ressources représentent 162,119 M€ en dépenses et 231,094 M€ en recettes.

Pour la section de fonctionnement, c'est 378,190 M€ en dépenses et 887,776 M€ en recettes.

Compte administratif 2007 - autres domaines - tableau n° 11 -

Domaines	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
communication institutionnelle	4 421 861,40	59 425,00
moyens généraux	96 896 791,86	12 060 315,37
assemblée communautaire	4 660 545,49	63 631,38
provisions pour risques	11 464 920,00	
gestion des ressources (hors 1068)	422 864 687,34	1 106 687 280,71
autres domaines	540 308 806,09	1 118 870 652,46

II-4/a - La communication institutionnelle

Les actions de communication visent à informer les citoyens sur les politiques menées par la Communauté urbaine (présence à des salons, campagnes de publicité, etc.).

Elles contribuent également au rayonnement de l'agglomération, notamment à travers des campagnes de communication (édition du Grand Lyon Magazine, émissions sur TLM, Euronews) et l'édition de documents spécifiques (fiches de l'Agenda 21, dépliant budgétaire).

Ce domaine d'activité représente 4,415 M€ de dépenses dont 1,431 M€ de dépenses de personnel.

II-4/b - Les moyens généraux

Une part des budgets communautaires est consacrée aux dépenses de logistique, aux moyens techniques et à la maintenance du patrimoine de la collectivité afin d'améliorer l'activité générale de la Communauté urbaine, en particulier dans le cadre des missions assurées par les services urbains de la Communauté.

La bonne exécution des missions de service public a nécessité en 2007 que les services fonctionnels disposent de moyens humains (55,496 M€), logistiques (12,385 M€) et informatiques (4,340 M€). Elle implique également la couverture de l'activité par des contrats d'assurances (2,162 M€), des frais de gestion du patrimoine foncier (11,199 M€).

Cette gestion du patrimoine est également source de revenus. Ainsi, les mises en location des biens immobiliers communautaires ont permis d'enregistrer 4,713 M€ de recettes.

Les montants qui concernent des opérations de la programmation pluriannuelle d'investissement correspondent à 6,570 M€ en dépenses et 0,120 M€ en recettes. Les principaux postes de dépenses de ce périmètre PPI ont été les renouvellements de moyens informatiques (2,06 M€ pour la mise en œuvre des programmes 2006 et 2007) et de véhicules légers et autres matériels roulants (1,33 M€).

Les autres actions 2007 concernent le gros entretien des bâtiments communautaires et des dépôts, le renouvellement de divers matériels, la mise aux normes des installations existantes.

En investissement, la région Rhône-Alpes a versé 0,01 M€ pour l'installation photovoltaïque raccordée au réseau de l'hôtel de Communauté. Un titre de 0,10 M€ a été émis également sur cette section pour l'annulation de mandats émis sur exercices antérieurs.

Par ailleurs, pour le centre d'échange de Lyon-Perrache (CELP) 2,424 M€ ont été perçus au titre de la participation des affectataires aux frais d'exploitation (Sytral, Lyon Parc Auto, ville de Lyon) et 0,352 M€ pour les loyers des baux commerciaux.

Enfin, une instruction de la Direction générale des impôts, modifiant les règles de taxation sur la valeur ajoutée (TVA) applicables aux subventions versées, a donné lieu à une recette exceptionnelle de 2,254 M€. Cette régularisation rétroactive pour les années 2004, 2005 et 2006 concerne la contribution du budget principal au budget annexe de l'assainissement, au titre des eaux pluviales.

II-4/c - L'assemblée communautaire

Les frais de fonctionnement de l'assemblée communautaire et du cabinet se sont élevés à 4,661 M€ dont 1,530 M€ de dépenses de personnel et 0,064 M€ de recettes.

Le service des assemblées participe à la rédaction des actes et à leur mise à disposition du citoyen.

Il met à disposition les moyens nécessaires (matériels, humains, besoins de formation des élus) au bon fonctionnement des instances décisionnelles et pôles institutionnels.

Les produits correspondent aux recettes de publicité du bulletin officiel communautaire.

II-4/d - Les provisions pour risques

La constitution de provisions est rendue obligatoire dès le risque identifié, garanties d'emprunts (3 M€) ou risques contentieux comme cela est le cas pour :

- l'acquittement de la taxe générale pour les activités polluantes (2,4 M€),
- la rupture de contrat avec la société Prodit (5 M€),

- l'indemnisation des commerçants du marché d'intérêt national transféré à Corbas (0,500 M€ restant à verser pour 6 M€ attribués en 2007 et 5,5 M€ de crédits reportés sur l'exercice 2008),
- l'utilisation du logo Only Lyon (0,500 M€).

II-4/e - La gestion des ressources

Les recettes de fonctionnement regroupées ici sont constituées par la taxe professionnelle (518,53 M€), la dotation globale de fonctionnement (323,39 M€), les compensations de l'Etat au titre de la taxe professionnelle (22,51 M€) et les reversements de fiscalité des communes de la Communauté urbaine, liés au régime de la taxe professionnelle unique (11,410 M€).

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles correspondent principalement aux reversements de fiscalité de la Communauté urbaine en direction des communes membres, liés au mécanisme de la taxe professionnelle unique (212,719 M€) et à la volonté d'instituer une dotation de solidarité communautaire (16,063 M€). Le montant des intérêts de la dette est affiché dans cette rubrique uniquement pour son montant réalisé au budget principal (36,84 M€).

Ces éléments sont commentés au paragraphe II-1.

En investissement, les écritures 2007 ne concernent pas la PPI. Les recettes d'investissement s'établissent à 230,84 M€ (hors le compte de réserve 1068 au budget principal) et à 155,42 M€ en dépenses. Il s'agit exclusivement d'écritures du budget principal qui sont commentées ci après.

En fonctionnement, le montant total des dépenses et des recettes représente respectivement 267,441 M€ et 875,849 M€. Les postes sont détaillés au paragraphe II-1.

Les mouvements financiers des budgets annexes des eaux et de l'assainissement sont commentés dans le point relatif aux activités de service aux habitants.

Les emprunts nouveaux pour le financement des équipements 2007 sont contenus à 96,912 M€ contre 164,258 M€ en 2006. L'emprunt à court terme représente 35 M€, somme qui n'a pas évolué depuis plusieurs exercices. Il sert surtout à rembourser en début d'exercice l'emprunt encaissé en fin d'exercice de l'année précédente.

Par ailleurs, un emprunt obligataire réservé aux communautés urbaines de France est également réalisé sur l'exercice pour 10 M€. Un remboursement de capital est effectué pour 1,5 M€, soit une hausse de 0,5 M€ par rapport à 2006.

Des opérations pour le refinancement de la dette à long terme ont été menées. Elles correspondent à une écriture de 33,37 M€ en recettes comme en dépenses. Il s'agit du remboursement anticipé de deux emprunts à marge supérieure à celle du marché en 2007. Pour 2006, les renégociations de prêts ne représentaient que 4,12 M€.

Le fonds de compensation de la TVA, dotation de l'Etat calculée sur la base des travaux TTC réalisés par la Communauté urbaine en 2005, s'élève à 22,64 M€. Par ailleurs, la Communauté urbaine a reversé à la ville de Villeurbanne, pour l'opération Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), un montant de 0,003 M€.

La taxe locale d'équipement pour 2007 représente 13,91 M€, une hausse de 2,15 M€ par rapport à 2006. En dépense, son reversement, pour 1/8 des montants encaissés, aux communes d'implantation, est effectué pour un montant de 1,36 M€, équivalent à celui de 2006.

Le produit des amendes de polices s'élève à 19 M€ à la clôture. Cette recette enregistre une hausse importante ; en 2006, elle correspondait à 16,61 M€.

En dépenses de la section d'investissement, le remboursement du capital des emprunts à long terme du budget principal est arrêté à la somme de 82,85 M€ contre 76,56 M€ en 2006. La prévision 2007 pour l'amortissement du capital de la dette estimée à 85,2 M€ n'a pas été réalisée en totalité compte tenu du décalage d'encaissement des emprunts 2006 et de conditions particulières de remboursements propres à certains prêteurs. Dans une moindre mesure, le remboursement d'avances reçues de l'Agence de l'eau pour la réalisation d'équipements communautaires constitue une dépense supplémentaire de 0,04 M€.

1,29 M€ ont été dépensés pour racheter des actions de la SEM Confluence.

Compte administratif 2007 - budget principal - synthèse consolidée tous domaines (hors 1068 - excédent capitalisé) - tableau n° 12 -

Domaines	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
activités de service aux habitants	573 546 827,57	311 637 129,02
développement, rayonnement de l'agglomération	419 893 701,95	119 908 776,19
autres domaines	540 308 806,09	1 118 870 652,46
total mouvements réels retraités	1 533 749 335,61	1 550 416 557,67

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Donne acte de la présentation du compte administratif 2007 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, des eaux, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant communautaire.

2° - Constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2007, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Décide du report de :

- 1 265 185,55 € en recettes de fonctionnement et de 37 584 894,29 € en dépenses de fonctionnement pour le budget principal,

- 2 980 000,00 € en recettes d'exploitation et de 2 424 113,67 € en dépenses d'exploitation pour le budget annexe de l'assainissement,

- 93 176,20 € en recettes d'exploitation et de 421 950,81 € en dépenses d'exploitation pour le budget annexe des eaux,

- 80 000,00 € en recettes de fonctionnement pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,

- 57 113,51 € en recettes de fonctionnement et 85 140,91 € de dépenses de fonctionnement pour le budget annexe du restaurant communautaire.

4° - Arrête, pour 2007 :

a) - les résultats de l'exercice à 126 116 816,28 €, de clôture à 38 048 269,41 € et le disponible global, après les reports, à 1 728 560,67 € pour le budget principal,

b) - les résultats de l'exercice à 24 578 975,41 €, de clôture à 5 026 863,01 € et le disponible global, après les reports, à 5 582 749,34 € pour le budget annexe de l'assainissement,

c) - les résultats de l'exercice à 7 265 006,67 €, de clôture à 713 978,13 € et le disponible global, après les reports, à 385 203,52 € pour le budget annexe des eaux,

d) - les résultats de l'exercice à 485 306,75 €, de clôture à 420 118,06 € et le disponible global, après les reports, à 3 449,91 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,

e) - les résultats de l'exercice à 23 294,03 €, de clôture à 28 027,40 € et le disponible global, après les reports à 0,00 € pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.